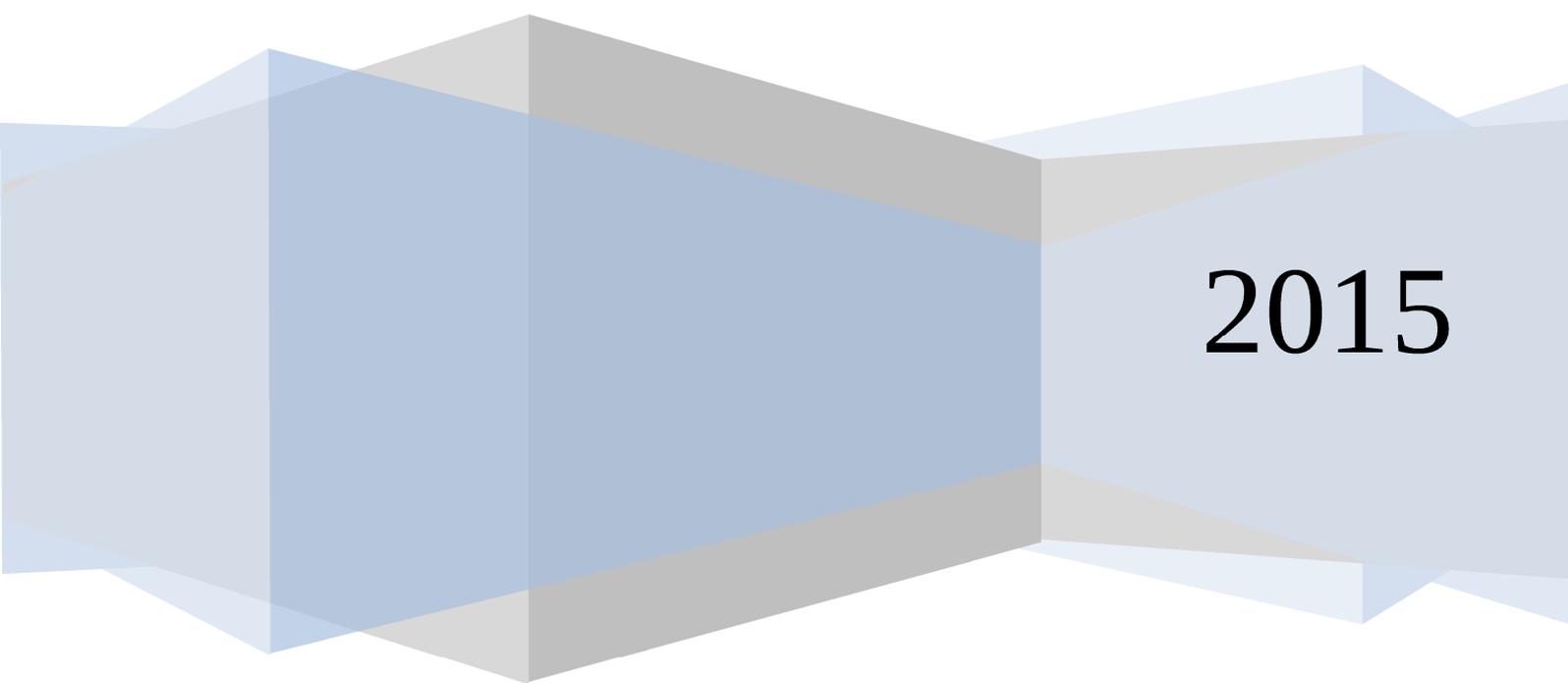


Collectif A8 – AAF-Cofem

Enquête sur l'insertion professionnelle des archivistes

Synthèse et analyse des réponses



2015

Les associations d'étudiants et diplômés en archivistique sont rassemblées depuis 2003 dans un Collectif dont les actions reflètent les objectifs communs qui leur tiennent à cœur : soutien à l'insertion professionnelle des diplômés, promotion des formations en archivistique et de la profession d'archiviste, développement d'un réseau d'entraide, échanges sur tous les sujets touchant à nos formations et nos métiers.

Dans ce cadre, le Collectif a mené deux enquêtes relatives à l'insertion professionnelle de ses adhérents, en 2005 puis en 2009. En 2015, le Collectif¹ et l'AAF, par l'intermédiaire de sa commission Formation, emploi et métiers (Cofem), ont choisi d'être partenaires sur une nouvelle enquête. Ils sont rejoints par des diplômés de formations pour lesquelles n'existent pas d'associations étudiantes. Le public visé est élargi à l'ensemble des archivistes, qu'ils soient diplômés ou non. En effet, l'objectif de cette nouvelle enquête est de permettre de dresser un état des lieux de la situation des archivistes en matière de formation, d'insertion professionnelle et d'emploi, et de témoigner de la diversité des parcours, pratiques et conceptions de la profession.

Le dépouillement et l'analyse des réponses à l'enquête ont révélé des défauts qui n'avaient pas été envisagés lors de son élaboration : questions mal posées, inadaptées à certains profils, ou suscitant peu de réponses. Au final, sur 999 réponses à l'enquête, 685 se sont avérées complètes. Ce sont donc les données relatives à plus de 300 répondants qui n'ont pu être exploitées puisque nous ne connaissons pas la raison pour laquelle ces personnes n'ont pas pu ou souhaité terminer le questionnaire : manque de temps ou de volonté de répondre à des questions, incompréhension de certaines d'entre elles, inadéquation avec leur parcours, bugs techniques ?

Les 685 réponses exploitables représentent fort heureusement un panel non négligeable de l'ensemble des professionnels de l'archivistique en France. A ce titre, son taux de représentativité de

¹ En 2015, les associations membres du Collectif sont :

- l'ADAL (Association des diplômés d'archivistique de Lyon III),
- l'ADEDA 78 (Association des anciens étudiants du master d'archivistique de l'UVSQ),
- l'ADELITAD (Association des diplômés en archivistique de Mulhouse),
- l'AEDAA (Association des étudiants et diplômés en archivistique d'Angers),
- l'AedAmu (Association des étudiants et diplômés en archivistique d'Aix-Marseille Université),
- l'Arca-Lille (Association d'étudiants et de diplômés du Master Archives, Patrimoine et Archéologie de Lille 3),
- Picarchives (Association des étudiants et des diplômés du Master Métiers des Archives et Technologies Appliquées de l'Université de Picardie Jules Verne).

la profession est suffisamment important pour en tirer des conclusions, tout en admettant qu'il est nécessaire de prendre un certain recul avec ces résultats. Bien que ne permettant pas à cette enquête d'être parfaitement exhaustive, elles permettent sans aucun doute de dresser un panorama du milieu dans lequel évoluent les professionnels des archives aujourd'hui.

Depuis la conception du questionnaire jusqu'à sa diffusion, puis son dépouillement et la rédaction des analyses ayant abouti à la réalisation de cette synthèse, les associations et la Cofem ont travaillé en étroite collaboration.

La synthèse qui suit est divisée en autant de chapitres que l'enquête. Chaque association s'est chargée du dépouillement d'une ou plusieurs parties, du croisement des données avec celles récoltées lors des enquêtes antérieures, puis de la rédaction de l'analyse en vue de la présente synthèse générale.

Les membres du groupe de travail ayant concouru à la réalisation de ce projet durant près d'une année et demie n'ont pas tous contribué comme auteurs à ce document. Aussi, que soient chaleureusement remerciés Virginie Barreau, Eliza Botsoglou, Cindy Brocard-Ferrini, Ombeline Galletti, Sibylle Gardelle, Florian Giraud, Camille Guilhot, Laura Husson, Maud Jouve, Aline Marie, Sébastien Menu, Chloé Moser, Chloé Najera, Jessica Ogeron, Anne Redon, François Rimelen, Fabrice Riva-Roveda, Marion Rivière, Anaël Roinard, Romain Simonneau, Océane Valencia et Cécile Villain.

Note : par souci d'alléger la lecture de cette synthèse, toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entendant indifféremment au masculin ou au féminin est ici accordée au masculin.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| I. PARCOURS AVANT LA FORMATION EN ARCHIVISTIQUE..... | 7 |
| I.1. NIVEAU DU DIPLOME LE PLUS ÉLEVÉ À L'INTÉGRATION DE LA FORMATION EN ARCHIVISTIQUE..... | 8 |
| I.2. FILIÈRE INITIALE AVANT DE S'ORIENTER EN ARCHIVISTIQUE..... | 9 |
| I.3. TYPE DE FILIÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR..... | 10 |
| I.4. PREMIÈRES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES AVANT LA FORMATION EN ARCHIVISTIQUE..... | 11 |
| I.5. DÉCOUVERTE DU MÉTIER D'ARCHIVISTE..... | 12 |
| I.6. RAISONS DU CHOIX PROFESSIONNEL..... | 13 |
| I.7. DÉCOUVERTE DES FORMATIONS EN ARCHIVISTIQUE..... | 15 |
| I.8. RAISON DU CHOIX DE LA FORMATION..... | 16 |
| II. DERNIÈRE FORMATION INITIALE EN ARCHIVISTIQUE SUIVIE..... | 19 |
| II.1. DONNÉES GÉNÉRALES..... | 20 |
| II.1.a. Type de filière de l'enseignement supérieur..... | 21 |
| II.1.b. Niveau du diplôme obtenu..... | 22 |
| II.1.c. Année d'obtention du diplôme..... | 23 |
| II.1.d. Organisme de formation..... | 24 |
| II.1.e. Âge auquel ont été diplômés les répondants..... | 25 |
| II.1.f. Mode de professionnalisation..... | 26 |
| II.2. EXPÉRIENCES DANS LE MONDE PROFESSIONNEL (STAGES)..... | 27 |
| II.2.a. Nombre et durée des stages..... | 27 |
| II.2.b. Analyse des stages (tous répondants)..... | 29 |
| II.3. RESENTI DES ÉTUDIANTS SUR LEUR FORMATION INITIALE EN ARCHIVISTIQUE..... | 30 |
| II.3.a. Sentiment de préparation à l'insertion professionnelle..... | 30 |
| II.3.b. Propositions d'amélioration..... | 32 |
| II.3.c. Éléments les plus déterminants lors de l'insertion professionnelle..... | 33 |
| II.4. RÉPONDANTS TITULAIRES D'UNE FORMATION INITIALE EN ARCHIVISTIQUE AYANT POURSUIVI DES ÉTUDES..... | 34 |
| II.5. INSERTION DES DIPLOMÉS EN ARCHIVISTIQUE..... | 35 |
| II.5.a. Taux d'insertion..... | 35 |
| II.5.b. Rapidité d'insertion..... | 35 |
| II.6. CONCLUSION DE CETTE SOUS-PARTIE..... | 37 |
| III. PARCOURS PROFESSIONNEL..... | 39 |
| III.1. LES CHANGEMENTS D'ORIENTATION..... | 40 |
| III.2. TAUX D'EMPLOI – TAUX DE CHÔMAGE..... | 40 |
| III.3. LA STABILITÉ DE L'EMPLOI..... | 42 |
| III.4. CRITÈRES ET MOYENS DE RECHERCHE..... | 43 |
| III.5. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA RECHERCHE D'UN EMPLOI..... | 44 |
| III.6. LA QUALITÉ DE L'EMPLOI..... | 45 |
| III.6.a. Le secteur d'activité..... | 45 |
| III.6.b. Les missions effectuées..... | 47 |
| III.6.c. Accès à la formation continue..... | 48 |
| III.6.d. Le temps de travail..... | 48 |
| IV. CONDITIONS D'EMPLOI..... | 49 |
| IV.1. LE SECTEUR D'ACTIVITÉ : UNE TRÈS FORTE PRÉPONDÉRANCE DE CERTAINS SECTEURS..... | 49 |
| IV.2. LES MISSIONS EXERCÉES..... | 50 |
| Comparaison secteur public/secteur privé..... | 53 |
| IV.3. L'ENCADREMENT : UN ACCROISSEMENT, FRUIT DE LA RECONNAISSANCE DE LA PROFESSION, OU RÉSULTAT DE L'EXPÉRIENCE DES RÉPONDANTS ?..... | 54 |
| IV.4. LE SALAIRE : DES DIFFÉRENCES, MAIS PEU DE FORTES DISPARITÉS..... | 55 |
| Comparaison secteur public/secteur privé..... | 56 |
| Comparaison hommes/femmes..... | 57 |
| IV.5. LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE : UNE PROFESSION CALQUÉE SUR LES GRANDS BASSINS D'ACTIVITÉS..... | 57 |

| | |
|--|-----------|
| V. FORMATION CONTINUE..... | 62 |
| V.1. CADRE GÉNÉRAL : UNE FORTE DEMANDE DE FORMATION DE LA PART DES ARCHIVISTES..... | 62 |
| V.2. LES FORMATIONS SUIVIES HORS DU DOMAINE ARCHIVISTIQUE..... | 63 |
| V.3. LES BESOINS EXPRIMÉS EN FORMATIONS..... | 64 |
| V.4. LA FORMATION CONTINUE : DANS QUEL CADRE ?..... | 64 |
| VI. ARCHIVISTES HORS FORMATION INITIALE..... | 66 |
| VI.1. PROFIL DES RÉPONDANTS..... | 66 |
| VI.2. PARCOURS PROFESSIONNEL..... | 67 |
| VI.3. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES..... | 68 |
| VI.4. FORMATION CONTINUE..... | 70 |
| VII. LES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE..... | 71 |
| VII.1. QUELS CONCOURS ?..... | 72 |
| VII.2. COMMENT ?..... | 73 |
| VII.3. POURQUOI LES ARCHIVISTES AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE ONT-ILS PASSÉ DES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE ?..... | 75 |
| VII.4. ALORS... PRÊTS POUR UN NOUVEAU CONCOURS ?..... | 76 |
| CONCLUSION..... | 77 |

I. Parcours avant la formation en archivistique

Par l'ADELITAD

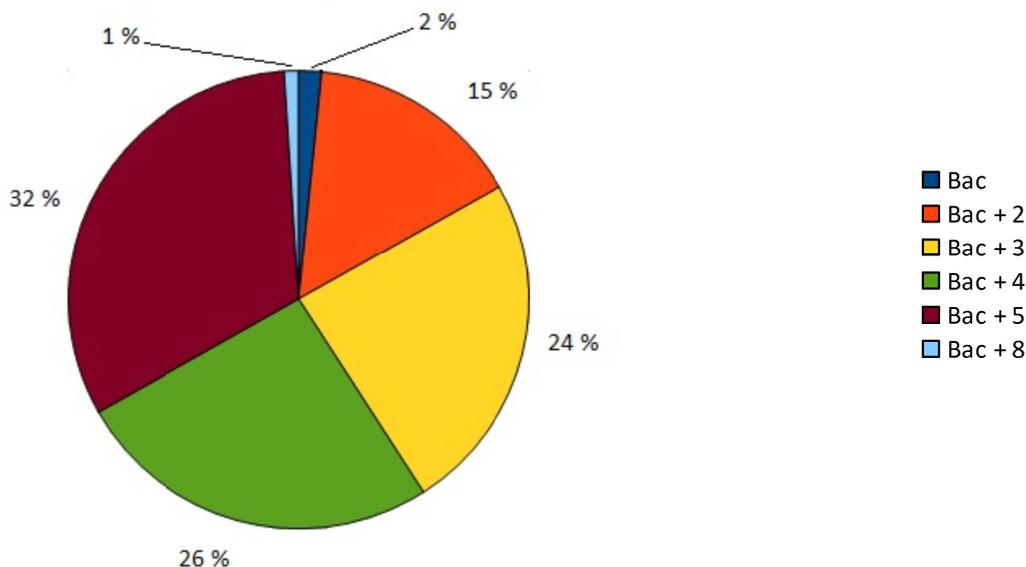
Cette partie vise à connaître le parcours suivi par les archivistes avant d'intégrer une formation en archivistique. Ce sujet avait très peu été abordé lors des enquêtes de 2005 et 2009, il était donc important de le développer à l'occasion de cette nouvelle enquête. Les résultats aux différentes questions n'ont pas posé de problèmes d'analyse, à l'exception de la question "Qu'est-ce qui a guidé votre choix sur la formation que vous avez suivie ?" dont les choix de réponses proposés étaient pour certains subjectifs.

572 personnes ont répondu aux questions "obligatoires" de cette partie et 113 les ont ignorées. Cela semblerait indiquer que, parmi les répondants à l'enquête, 84% ont suivi une formation initiale en archivistique².

² On constate une différence avec le nombre de personnes ayant répondu au chapitre de l'enquête relative à la formation initiale en archivistique (568 répondants, et non 572). Il s'avérait difficile d'interpréter correctement cet écart, aussi nous avons choisi de maintenir ces chiffres en l'état tout en mentionnant cette incohérence.

I.1. Niveau du diplôme le plus élevé à l'intégration de la formation en archivistique

Niveau de diplôme avant d'intégrer une formation initiale en archivistique



Près d'un tiers des répondants (32%, 184 personnes) ayant une formation initiale en archivistique était déjà diplômé d'un niveau de diplôme bac + 5 avant l'intégration de cette formation. Les masters d'archivistique recrutant au niveau licence pour les formations en deux ans, ou master 1 pour les formations en un an, il peut sembler étonnant que tant d'étudiants les intègrent alors qu'ils sont déjà en possession d'un master. On peut avancer comme hypothèse que ces personnes étaient diplômées d'un master en histoire qui ne leur a pas permis de trouver un emploi ; elles se sont donc réorientées vers une filière offrant de meilleurs débouchés professionnels, telle que celle des formations supérieures en archivistique.

Un quart des répondants étaient diplômés de niveau bac + 3 (24%, 138 personnes) et bac + 4 (26%, 148 personnes). Les premiers ont vraisemblablement intégré des masters en deux ans, tandis que les seconds ont pu avoir le choix entre des masters en un ou deux ans.

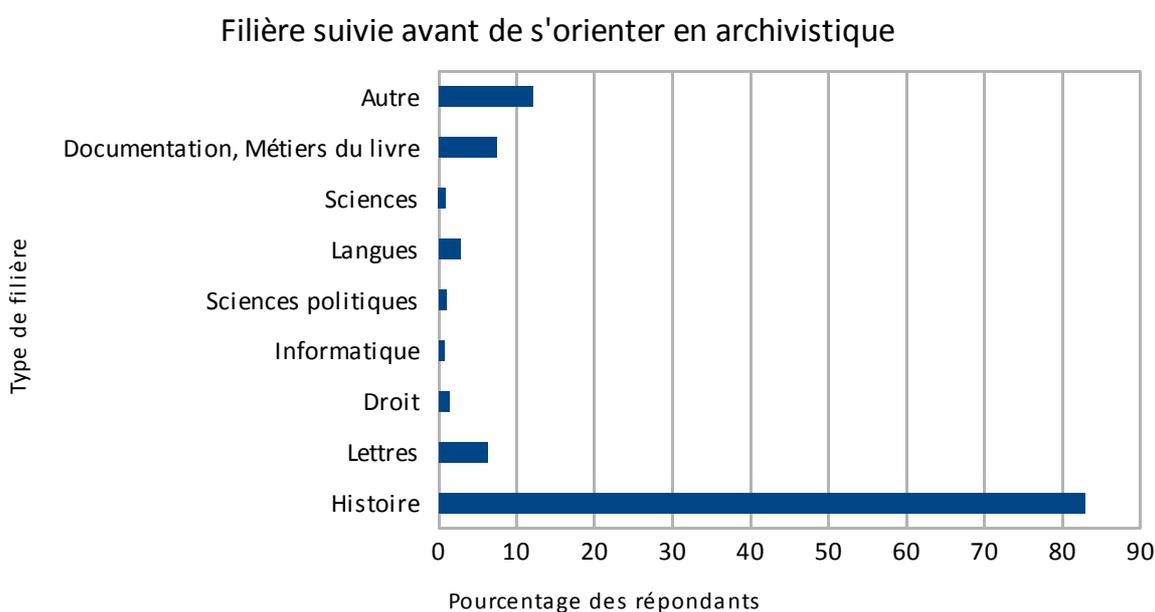
Dans tous les cas, on relève un niveau de diplôme élevé avant l'intégration d'une formation en archivistique, puisque 82% des répondants (470 personnes) possédaient un diplôme équivalent ou supérieur à un bac + 3 avant d'intégrer une formation d'archiviste.

87 répondants (15%) étaient diplômés de bac + 2. Ces personnes ont sans doute intégré par la suite une licence professionnelle.

Enfin, 9 (2%) et 6 (1%) personnes étaient respectivement diplômées du baccalauréat ou d'un bac + 8 avant de suivre une formation d'archiviste.

L'enquête de 2005 mettait déjà en avant la forte proportion de personnes possédant un niveau de diplôme égal ou supérieur à celui requis au moment de l'intégration de la formation en archivistique. En effet, en fonction des formations, 22 à 37% des étudiants possédaient déjà un bac + 5 avant d'intégrer un DESS (master 2) d'archivistique.

I.2. Filière initiale avant de s'orienter en archivistique

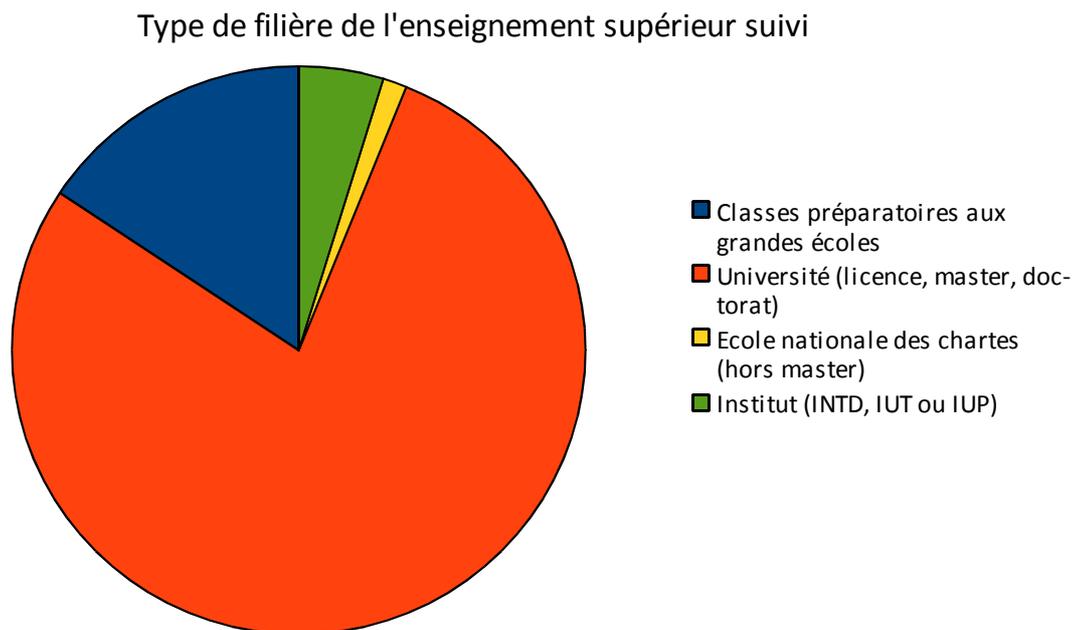


Les réponses à cette question à choix multiples mettent en avant la très forte proportion d'étudiants en histoire s'orientant vers les formations en archivistique, puisque près de 83% des répondants (474 personnes) ont suivi cette voie. Viennent ensuite les études en documentation – métiers du livre (43 personnes, 8%), les lettres (36 personnes, 6%), puis l'histoire de l'art, qui n'était pas présente dans les choix de réponses mais a été inscrit dans la réponse "autre" par 22 personnes (4%), ainsi que les langues (16 personnes, 3%). Toutes les autres filières mentionnées concernent moins de 10 répondants (moins de 2% des réponses).

L'enquête de 2005 avait notamment permis de remarquer qu'une écrasante majorité des diplômés en archivistique possédaient une formation antérieure en histoire. En effet, au sein de 4 des 5 formations ayant mené l'enquête, 82 à 100% des diplômés avaient étudié l'histoire.

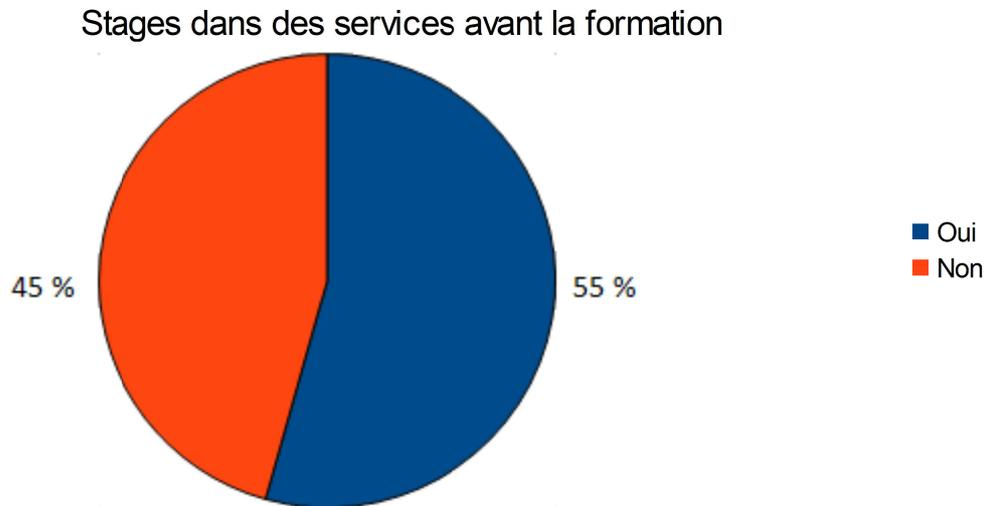
Les résultats de l'enquête de 2009 avaient abouti aux mêmes conclusions : 79,62% des répondants (375 personnes) avaient suivi des études d'histoire avant de s'orienter dans une formation relative aux archives.

I.3. Type de filière de l'enseignement supérieur



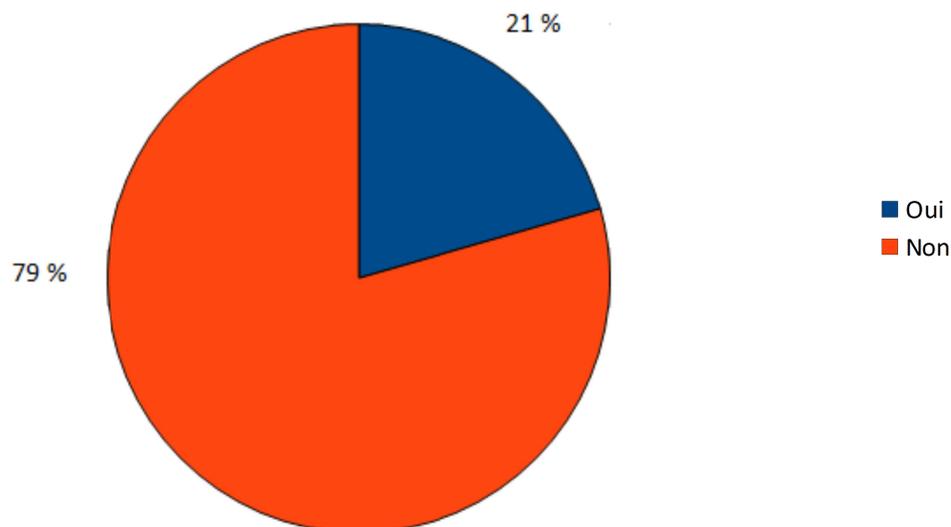
Cette question à choix multiples s'intéresse aux organismes choisis par les étudiants pour suivre leurs études avant leur formation en archivistique. Les universités arrivent largement en tête, puisque que plus de 90% des répondants (525 personnes) les ont fréquentées dans le cadre d'une licence, d'un master ou d'un doctorat. Ce résultat est logique au vue des réponses à la question "Quelle(s) filière(s) avez-vous suivie(s) avant de vous orienter en archivistique ?", quasiment toutes les filières suivies étant étudiées à l'université. 105 personnes (18%) ont étudié en classe préparatoire aux grandes écoles avant d'intégrer une formation en archivistique.

I.4. Premières expériences professionnelles avant la formation en archivistique



Une majorité (55%, 310 répondants) des personnes ayant suivi une formation en archivistique avait déjà réalisé un ou plusieurs stages avant de suivre cette formation. Il peut s'agir de personnes qui étaient intéressées par cette filière mais souhaitant, par l'intermédiaire d'un stage, être confortées dans leur choix. En outre, la mention de stage(s) constitue un atout pour les candidats postulant aux formations en archivistique qui recrutent sur dossier.

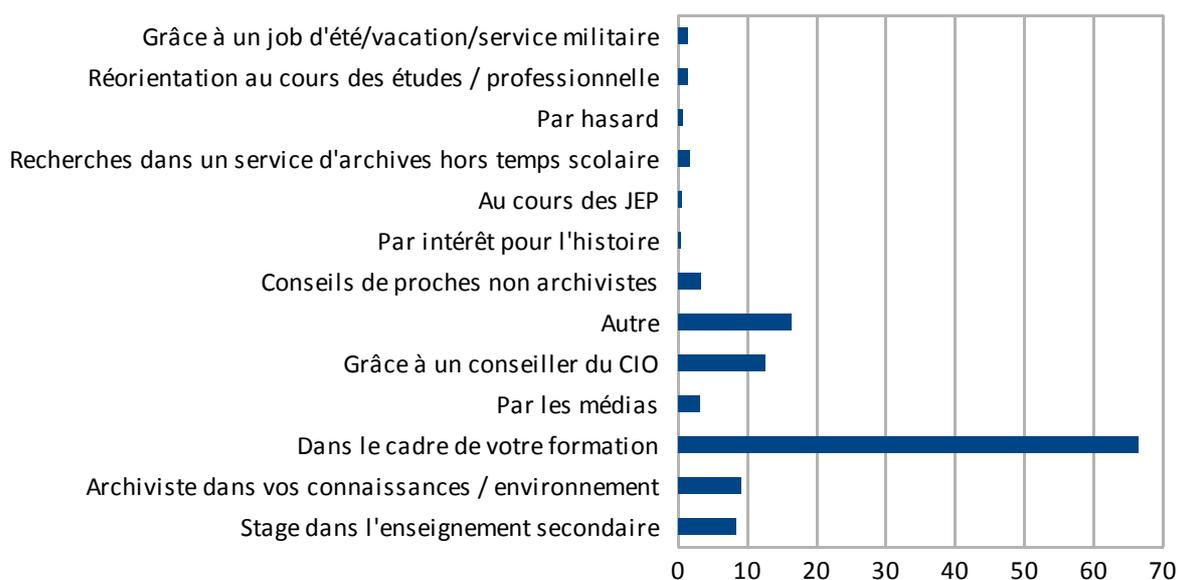
Contractuel ou saisonnier dans des services d'archives avant la formation



Plus des trois quarts (79%, 454 personnes) des personnes ayant suivi une formation initiale en archivistique n'ont pas, avant l'intégration de leur formation, travaillé dans un service d'archives en tant que contractuel.

I.5. Découverte du métier d'archiviste

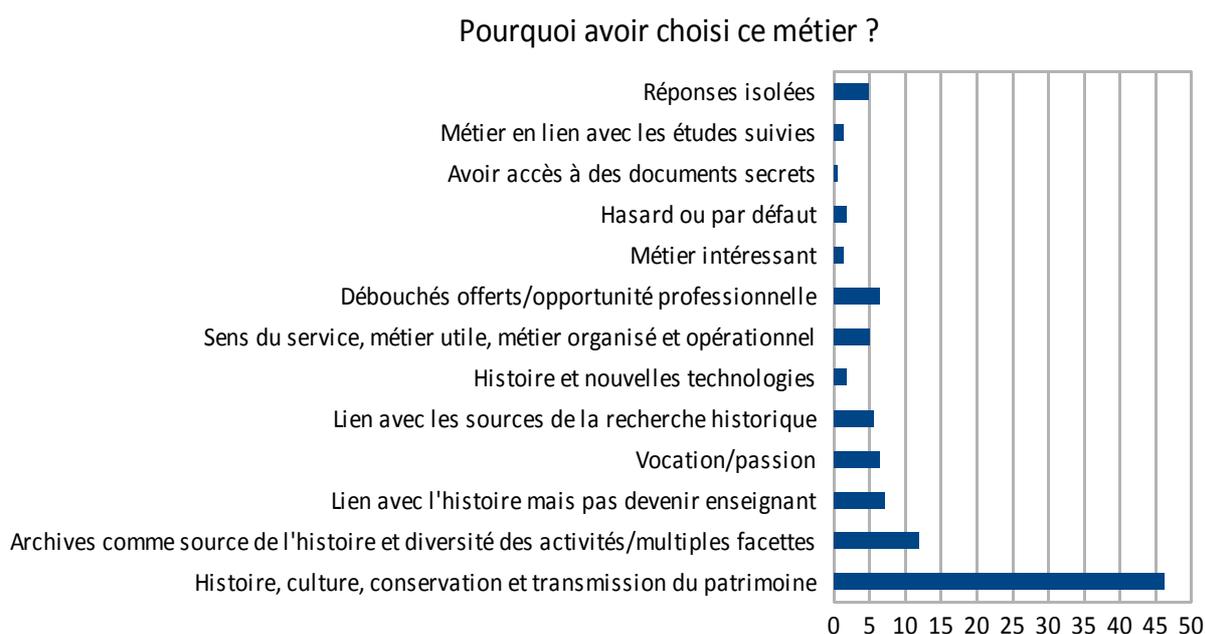
Comment avez-vous découvert le métier d'archiviste



Cette question était à choix multiples. Par conséquent, nous arrivons à un total de 644 réponses, certains des 572 répondants en ayant choisi plusieurs. Les pourcentages suivant correspondent donc à des pourcentages de réponse et non de répondants.

Une large majorité des répondants (380 réponses, 66%) ont découvert le métier d'archiviste durant le cursus scolaire (notamment par l'intermédiaire de recherches effectuées dans un service d'archives dans le cadre d'études d'histoire ou en préparant un exposé, en participant à un atelier de service éducatif, lors de la présentation de formations). Pour 72 personnes (13%), c'est une recherche, notamment sur Internet ou dans un centre d'information et de formation, qui a permis de connaître ce métier. La présence d'un archiviste dans son entourage et la réalisation d'un stage au cours de la scolarité ont permis de découvrir le métier pour moins de 10% des répondants (respectivement 52 et 48 réponses). Les médias ne peuvent pas être considérés comme un vecteur de diffusion permettant de connaître la profession puisque seules 18 personnes (3%) ont sélectionné cette réponse. Parmi les 74 réponses libres données dans "autres", on relève que respectivement 19 et 10 répondants ont appris l'existence du métier sur les conseils de personnes de leur entourage qui ne sont pas archivistes et par l'intermédiaire de recherches historiques ou généalogiques réalisées dans un service d'archives en dehors du temps scolaire.

I.6 Raisons du choix professionnel



Parmi les 572 répondants ayant suivi une formation initiale en archivistique, 420 (73%) ont répondu à cette question libre.

Les réponses données mettent tout d'abord en avant la diversité des raisons qui ont conduit au choix d'exercer la profession d'archiviste, puisque celles-ci peuvent être réparties en douze thématiques.

Néanmoins, près de la moitié des répondants (194 personnes, 46%) déclarent avoir choisi ce métier par intérêt pour l'histoire, la culture, la conservation des documents anciens et la transmission du patrimoine écrit/d'une mémoire, le contact avec les documents. Ensuite, 50 personnes (12%) mettent en avant le fait que ce sont les archives en tant que source de l'histoire ainsi que les multiples facettes du métier qui ont guidé leur choix.

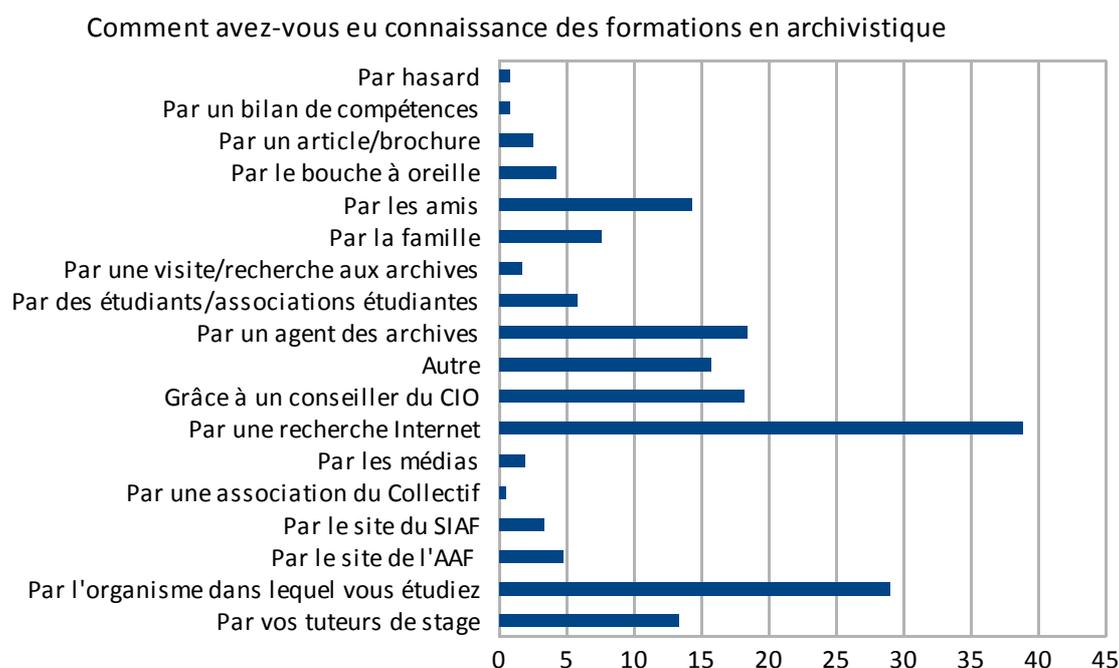
Pour six thématiques différentes, on dénombre entre 20 et 30 répondants (entre 5% et 7%) à chaque fois. Ainsi, devenir archiviste apparaît comme une alternative intéressante au professorat, offrant la possibilité d'exercer un métier en lien avec l'histoire et avec les sources de la recherche historique. Dans les mêmes proportions, des personnes évoquent l'utilité du métier pour la société et le sens du service, ou encore l'aspect organisé et opérationnel comme raisons principales à leur choix. De même, 27 personnes expliquent que c'est par passion ou vocation qu'elles ont choisi ce métier, et 27 autres pour les débouchés professionnels.

Enfin, certaines réponses reviennent plus rarement (moins de 10 répondants à chaque fois), comme le fait que ce métier allie histoire et nouvelles technologies, qu'il est intéressant, qu'il était à l'époque du choix en lien avec les études suivies, mais aussi pour avoir accès à des documents secrets ou que le choix s'est fait par hasard. 20 réponses isolées n'ont pu être rattachées à ces thématiques.

Il est à noter que la répartition des réponses entre ces thématiques s'est faite à partir de la première raison donnée, mais certains répondants citent plusieurs arguments. En particulier, les réponses "métier choisi à l'origine pour les archives anciennes, puis pour la diversité" ou "goût pour l'histoire et diversité des activités" et "goût pour l'histoire et l'organisation, métier utile" reviennent régulièrement. Par conséquent, l'intérêt pour l'histoire est fréquemment mis en avant comme raison première, mais la découverte d'autres aspects du métier à travers les stages, visites et recherches effectués dans des services d'archives ont généralement conforté les répondants dans leur choix.

Cette question étant absente des enquêtes précédentes, il n'est pas possible de mener des comparaisons sur ce thème.

I.7. Découverte des formations en archivistique



Pour cette question à choix multiples, on note une diversité importante dans la manière de prendre connaissance de l'existence des formations en archivistique.

On remarque tout d'abord qu'il existe trois principaux moyens d'avoir connaissance de l'existence des formations en archivistique, ceux-ci se répartissant de manière assez égale.

La recherche sur Internet est actuellement le moyen privilégié d'accès à l'information sur ces formations (39%, 222 réponses). Si on ajoute les personnes qui se sont rendues sur les sites internet de l'AAF et des Archives de France on obtient 268 personnes (47%), soit près de la moitié des répondants.

Ensuite, 166 répondants (29%) ont trouvé des informations sur les formations en archivistique dans les organismes où ils suivaient leurs études, tandis que 104 personnes (18%) ont fréquenté un centre d'information et d'orientation à cette fin. Même si ces centres demeurent

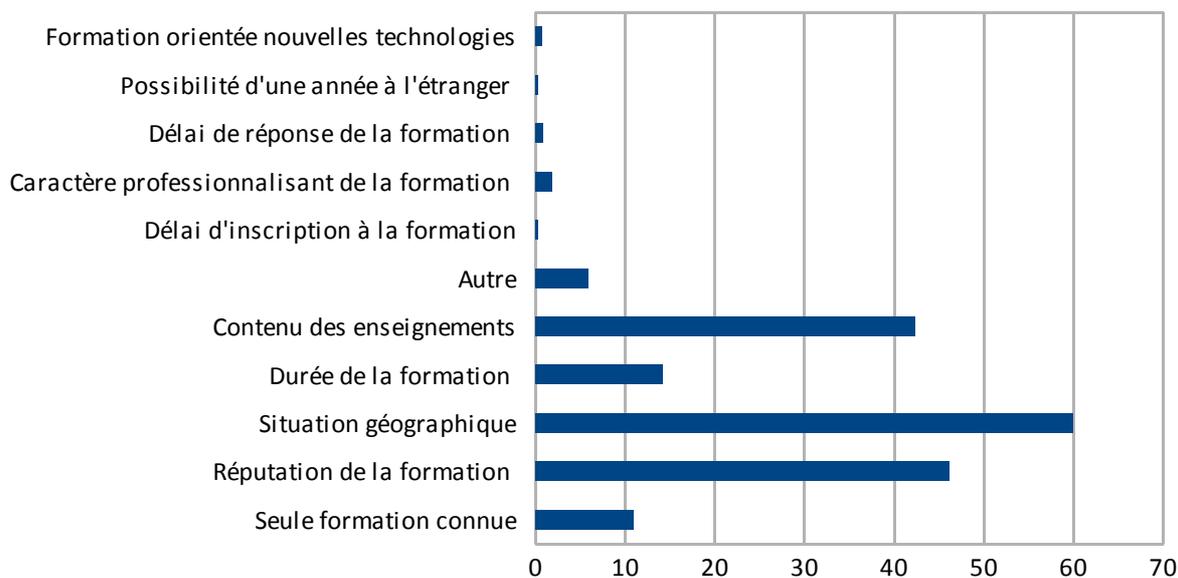
importants pour se renseigner sur les formations existantes, ils semblent un peu délaissés par les futurs étudiants en archivistique au profit d'une recherche sur Internet.

Enfin, les archivistes en poste sont un bon vecteur d'information sur les formations, puisque les tuteurs de stage et les "personnes des archives", les "visites ou recherche dans un service d'archives" sont cités par 100 personnes (17%), presque autant que les centres d'information et d'orientation. L'environnement familial et amical est une source de renseignement pour 26 personnes (5%).

En revanche, les étudiants et les associations étudiantes ne sont apparemment pas le premier vecteur de l'information. Il semblerait que les personnes se tournent vers les étudiants et associations étudiantes une fois qu'elles ont déjà connaissance d'une formation existante.

I.8. Raison du choix de la formation

Qu'est-ce qui a guidé votre choix sur celle que vous avez suivie ?



Le critère majoritairement cité est la situation géographique de la formation (60%, 343 réponses). On peut donc penser que les candidats aux formations en archivistique ont la volonté de se former au plus près de chez eux, et très probablement ensuite de chercher un poste dans une aire géographique proche du lieu de formation. La multiplication du nombre de formation en archivistique sur les dernières années a forcément répondu à cette attente.

Le deuxième critère retenu pour le choix d'une formation est sa réputation (46%, 264 réponses). Pour connaître la réputation d'une formation, il est nécessaire d'être intéressé par le sujet, de connaître des gens qui ont suivie cette formation et de savoir où aller chercher l'information (cf. question 11).

Il faut noter que la notion de "réputation" est une notion par nature subjective. S'agit-il de l'ancienneté de la formation, du nombre de diplômés depuis sa création, du contenu de l'enseignement ? Auprès de quels intermédiaires ces informations ont-elles pu être recueillies ?

Le troisième critère cité est le contenu des enseignements (42%, 242 réponses). Chaque formation comporte des spécificités ; la comparaison entre elles est d'autant plus difficile que la description et la présentation des enseignements peuvent varier d'une formation à l'autre (et ne pas forcément correspondre d'ailleurs au ressenti qu'en auront les étudiants une fois diplômés). Tout comme la réputation de la formation, il s'agit d'un critère assez subjectif.

La durée de la formation est le quatrième critère cité (14%, 81 réponses). Celui-ci semble avoir une influence nettement moins importante que les autres. Les candidats à ces formations savent peut-être avant de les choisir qu'il s'agit majoritairement de formation de niveau Master de 1 à 2 ans. Il s'agit également d'une donnée subjective : souhait d'être le plus formé possible ? De s'insérer rapidement sur le marché du travail ?

En cinquième position, on trouve le critère du nombre de formations existantes au moment de la recherche (11%, 63 réponses). On peut penser que ce critère a été pertinent au moment où les formations en archivistique étaient encore peu nombreuses, et qu'il correspond aux réponses des participants les plus âgés.

Les cinq critères suivants, renseignés dans la catégorie "Autres", recueillent peu d'occurrences. Dans l'ordre : caractère professionnel de la formation (2%, 11 réponses), délai de réponse de la formation (1%, 5 réponses), enseignement orienté vers les nouvelles technologies (1%, 4 réponses), délai d'inscription à la formation et possibilité d'étudier une année à l'étranger (0,34%, 2 réponses chacun).

Le caractère professionnalisant est peu cité, alors même qu'il s'agit d'un argument régulièrement mis en avant par les formations elles-mêmes : peut-être cela semble-t-il évident pour les candidats, au point de ne pas le citer ? Ou bien cela était important uniquement pour les candidats les plus anciens, au moment de la mise en place des premières formations en archivistique

Il est à noter que la part des nouvelles technologies dans l'enseignement dispensé ne semble pas un critère déterminant, contrairement à ce que pourrait laisser penser le développement important de celles-ci dans les pratiques professionnelles d'aujourd'hui.

II. Dernière formation initiale en archivistique suivie

Par l'AedAmu

Cette partie du questionnaire s'adressait aux archivistes ayant suivi une formation initiale en archivistique.

Les premières questions visaient à connaître le type de filière de l'enseignement supérieur dans lequel s'inscrivait la formation initiale, le niveau et l'année d'obtention du diplôme, l'établissement organisateur et l'intitulé de la formation, ainsi que les modalités de professionnalisation choisies.

Suivaient des questions relatives aux expériences professionnelles (stages) vécues au cours de cette formation portant sur les missions exercées, la structure d'accueil et la durée du stage, et le ressenti des répondants.

Une troisième série de questions ouvertes avait pour objet le ressenti des diplômés à l'issue de leur formation initiale en archivistique : se sentaient-ils prêts à s'insérer dans le monde du travail ? Quels étaient les points forts et les points faibles des formations qu'ils ont suivies ?

Était ensuite demandé l'âge d'obtention du diplôme.

Les avant-dernières questions s'adressaient aux personnes ayant poursuivi des études supérieures à l'issue de leur formation initiale en archivistique (quelles études et pourquoi ?).

Pour finir, nous avons voulu savoir si les répondants ayant bénéficié d'une formation initiale en archivistique occupaient actuellement un poste d'archiviste.

Lors du dépouillement de cette partie, plusieurs contraintes liées à la forme du questionnaire et au profil des répondants ont dû être prises en compte.

Tout d'abord, des questions ont été mal comprises (mal posées peut-être) et certaines réponses n'ont pu être retenues dans notre analyse.

Des éléments de réponse ont pu être renseignés dans la sous-rubrique « Autre » sans que cela soit pertinent puisque ces informations correspondaient en réalité clairement aux autres propositions de réponse. Ces réponses n'ont donc pu être analysées et comptabilisées qu'après avoir

été triées par nos soins, avec une marge d'erreur inévitable liée à l'interprétation que l'on a parfois dû en faire. C'est notamment le cas de la question « Quelle(s) mission(s) archivistique(s) avez-vous effectuée(s) ? » posée pour chaque expérience professionnelle. Souvent, on a constaté que des répondants ont souhaité préciser dans le champ « Autre » leur choix de réponse prédéfini.

Ensuite, l'analyse des réponses aux nombreuses questions ouvertes a été longue et complexe puisqu'il a été nécessaire de faire un dépouillement répondant par répondant, sans possibilité de quantifier ou croiser les données à partir de filtres automatiques. Cependant cette analyse a permis d'appréhender qualitativement la diversité des parcours suivis et de cerner de grandes tendances.

À noter que le faible taux de réponse des anciens élèves archivistes-paléographes de l'École nationale des Chartes, en raison sans doute de l'inadéquation des questions posées avec les réalités de leurs parcours, nous a amenés à ne pas analyser comme un sous-ensemble les réponses de ces derniers. Leurs réponses sont en revanche toujours exploitées lorsque les analyses touchent l'ensemble des répondants ayant suivi une formation initiale en archivistique.

Pour finir, le profil des personnes ayant dépouillé et analysé cette sous-partie, soit celui de diplômés de l'université impliqués dans le réseau des associations étudiantes, a pu induire un prisme de lecture et avoir un impact sur les hypothèses formulées pour expliquer les résultats auxquels a abouti le questionnaire.

La comparaison avec les résultats des deux précédentes enquêtes réalisées par le Collectif a été effectuée dès lors que cela était possible. A noter que ne sont reprises dans cette synthèse que les données significatives, permettant de conclure à une continuité ou une rupture des tendances relatives au thème de cette partie du questionnaire.

II.1. Données générales

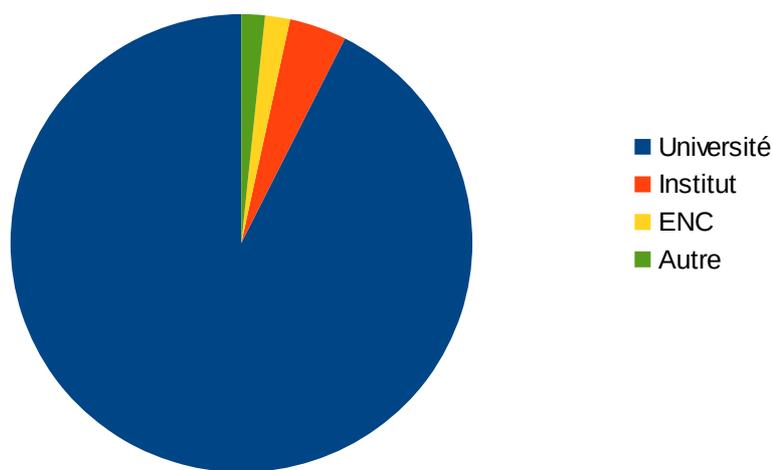
Sur les 685 répondants à l'enquête, la plupart d'entre eux (82,92%, soit 568 personnes) a suivi une formation initiale en archivistique³. A titre de comparaison, les répondants à l'enquête proposée en 2009 avaient suivi une formation initiale en archivistique pour 75,80% d'entre eux (14,65% d'entre eux n'avaient pas suivi une telle formation, et les presque 10% restants avaient coché « Sans réponse »), soit une progression non négligeable (plus de 7 points) de la part de professionnels titulaires d'une formation initiale en archivistique.

³ cf. note précédente.

Une reconnaissance accrue des professions liées à la gestion des archives et la multiplication de l'offre de formations expliquent sans doute de tels chiffres. Par ailleurs, on peut envisager que les archivistes n'ayant pas suivi de formation initiale en archivistique soient moins susceptibles d'avoir été touchés par les canaux de diffusion employés et donc informés de l'existence de cette enquête.

II.1.a. Type de filière de l'enseignement supérieur

Type de filière de l'enseignement supérieur



Les répondants ont majoritairement (92,60% d'entre eux) suivi une formation initiale en archivistique dans le cadre d'une filière universitaire « classique » (licence, master et doctorat universitaires et master de l'École nationale des chartes). Seuls 23 répondants (soit 4% des répondants) sont issus de formations dispensées dans un institut (INP, INTD, IUT, IUP et IEP) et 10 répondants ont été élèves à l'École nationale des Chartes (hors master) (soit 1,76%). Par ailleurs, quelques personnes ont suivi une formation délivrée par l'APSV (6 répondants, soit 1%) et par l'ENSSIB (2 répondants, soit 0,3%).

En 2009 déjà, le principal type de filière de l'enseignement supérieur dans lequel les répondants avaient bénéficié d'une formation initiale en archivistique était l'université (pour 69,85% des répondants, 5,94% l'ayant suivi dans un autre cadre, et presque 25% des répondants n'ayant pas souhaité répondre à cette question).

Outre une offre de formations universitaires plus dense que celle des instituts, et qui correspond à une demande des employeurs (diplômés de formations de niveau bac + 5), une des raisons expliquant de tels résultats est sans doute également que les diplômés issus de formations

pour lesquelles existe une association des anciens (soient uniquement des formations universitaires) ont été contactés directement par cette dernière lors de la diffusion de l'enquête.

II.1.b. Niveau du diplôme obtenu

Le niveau de diplôme le plus élevé le plus souvent obtenu par les répondants est le niveau bac + 5, délivré à 462 répondants (soit 81,34%). Suit, loin derrière, le diplôme de niveau bac + 3, que 52 répondants (soit 9,15%) ont obtenu. Dans des proportions très légèrement variables (78,53% niveau bac + 5 et 10,45% niveau bac + 3), on observe la même tendance dans les résultats de l'enquête diffusée en 2009.

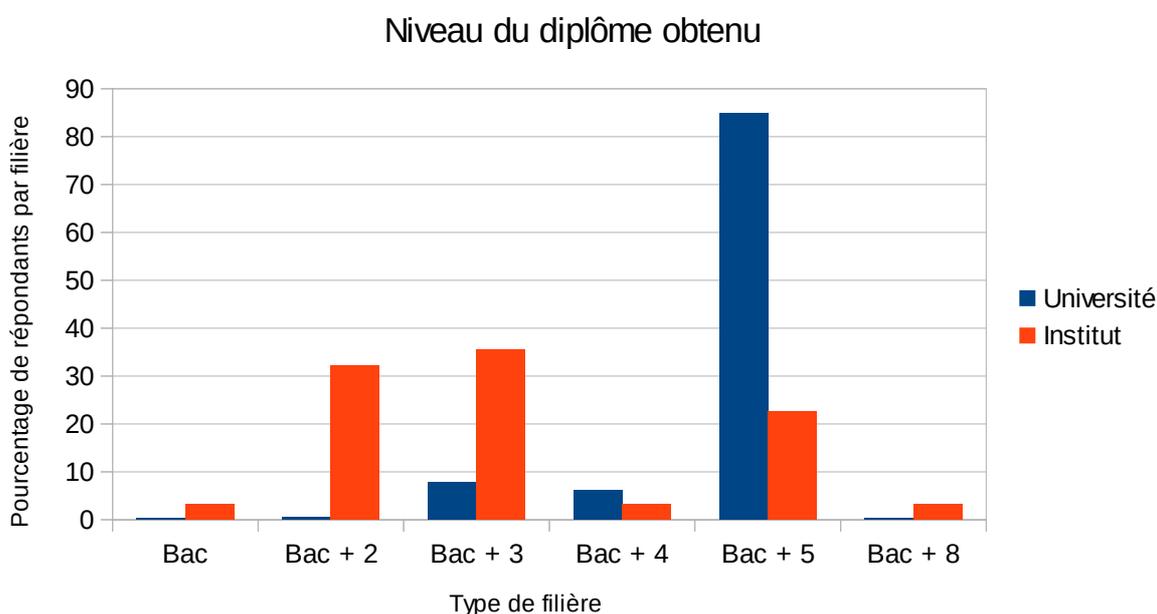


Ces données témoignent de l'existence majoritaire de formations en archivistique de niveau bac + 3 et bac + 5.

Les formations en archivistique proposées dans la filière universitaire « classique » sont essentiellement de niveau bac + 5 (niveau de diplôme obtenu par 84,82% des répondants ayant suivi des formations en archivistique proposées dans cette filière), notamment parce que plusieurs organismes ne dispensent que des formations en archivistique de niveau bac + 5, telles que les universités de Lyon, Aix-Marseille et Saint-Quentin-en-Yvelines (contrairement à celles d'Angers et Mulhouse, par exemple).

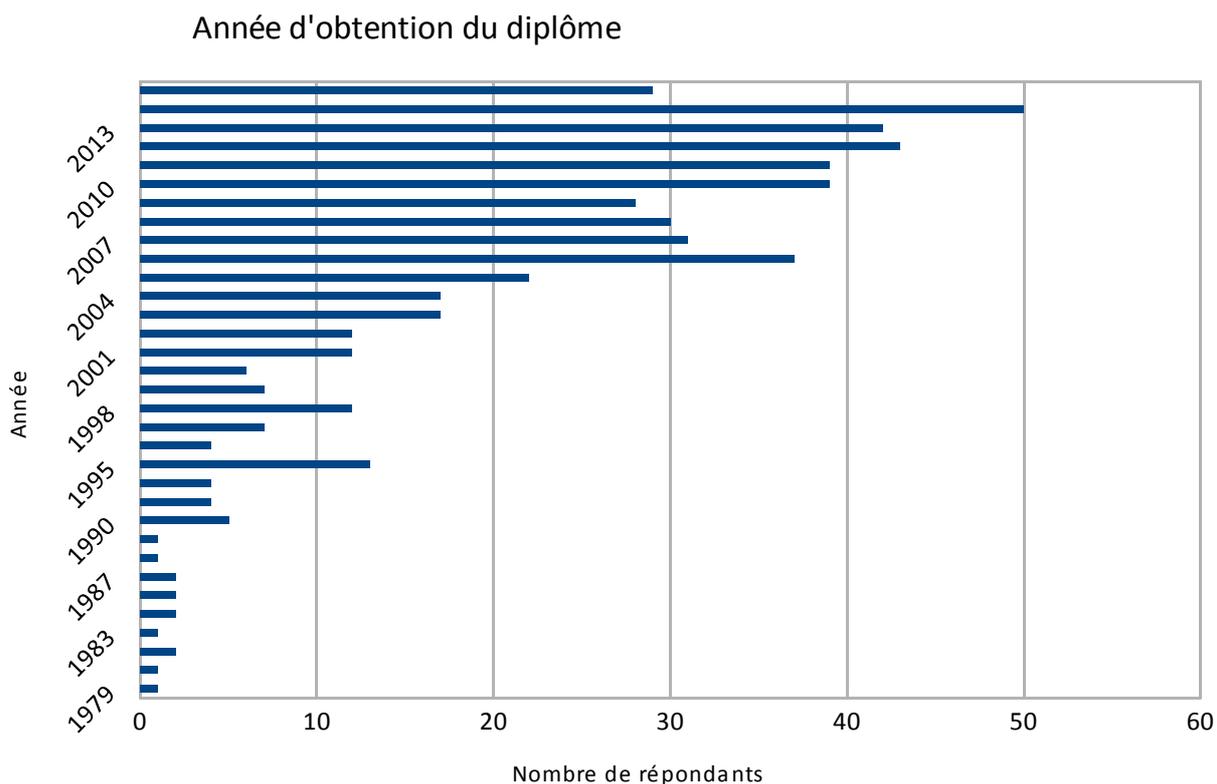
La part très importante de répondants diplômés de niveau bac + 5 démontre aussi la nécessaire formation à nos métiers et la volonté des employeurs d'embaucher des archivistes disposant d'une formation initiale longue.

Naturellement, les formations en archivistique proposées par les instituts sont majoritairement de niveau bac + 2 et bac + 3. Ces niveaux de diplôme ont été obtenus par 32,26% (bac + 2) et 35,48% (bac + 3) des répondants ayant des formations en archivistique proposées dans cette filière.



II.1.c. Année d'obtention du diplôme

Les personnes interrogées ont été diplômées entre 1979 et 2015, principalement entre 2003 et 2015 (452 répondants, soit 79,58%). Les diplômés deviennent particulièrement nombreux à partir de 2006 (41 répondants cette année là), 2014 étant l'année « record » (50 diplômés).



Cela concorde avec la création de la première formation en archivistique (hors École nationale des Chartes), à Mulhouse en 1976, et avec l'augmentation croissante des formations en archivistique proposées par l'enseignement supérieur depuis (par exemple, pour les universités, Lille 3 à partir de 2004, Aix-Marseille à partir de 2005 et Picardie Jules Verne à partir de 2006, pour n'en citer que quelques unes).

II.1.d. Organisme de formation

Logiquement, toutes filières confondues, les répondants diplômés de deux des trois formations universitaires les plus anciennes (Mulhouse dès 1976 et Angers à partir de 1993) sont les plus nombreux (respectivement 101 et 127 répondants, soit 40,14% des répondants les deux formations comprises). Suivent les répondants diplômés des universités de Lyon et Saint-Quentin-en-Yvelines (respectivement 60 et 58 répondants, soit environ 10% des répondants pour chacune des deux universités).

Par ailleurs, comme indiqué précédemment, contrairement à des organismes ne proposant que des formations en archivistique de niveau bac + 5 (telles que les universités d'Avignon et

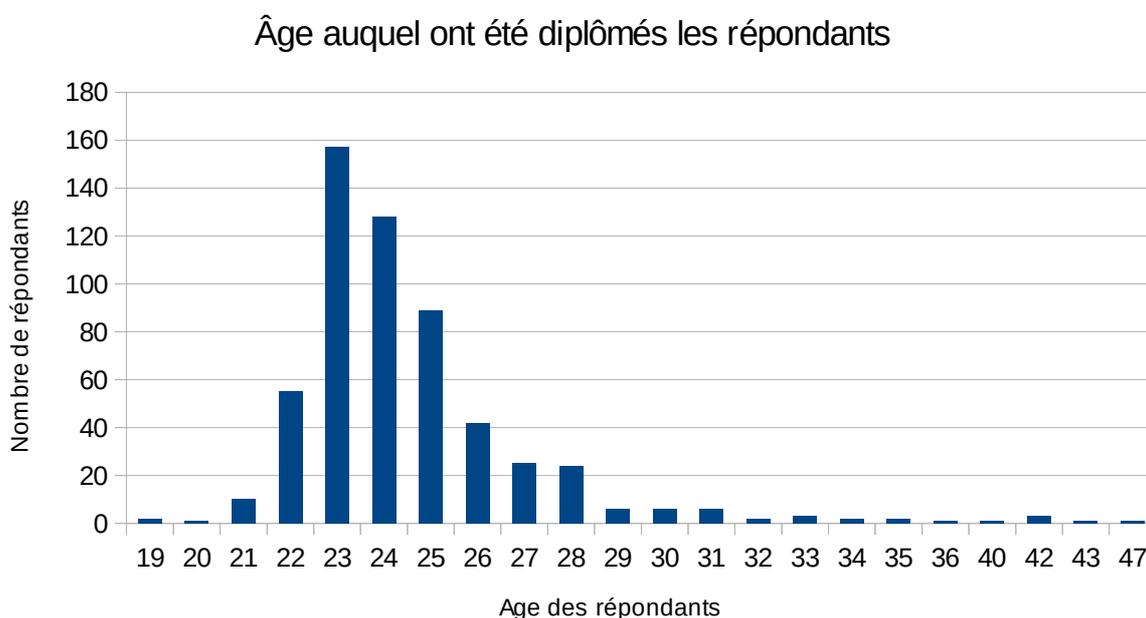
d'Aix-Marseille), celles d'Angers et Mulhouse proposent des formations de niveau bac + 5 mais également de niveau bac + 3. Il n'est donc pas surprenant qu'y aient été formés plus de répondants.

Du point de vue des répondants diplômés dans un institut, près de la moitié d'entre eux a été formée à l'IUT de Dijon.

On note que les diplômés des formations pour lesquelles existent des associations des étudiants anciens et actuels sont très nombreux à avoir répondu (457 personnes, soit 80,46%), sans doute parce qu'informés de l'existence de l'enquête via ces associations indépendamment des autres canaux de diffusion employés. Cela explique également sans doute en partie le fort taux de répondants récemment diplômés, ceux-ci étant plus susceptibles d'être toujours intégrés dans les réseaux des associations étudiantes.

II.1.e. Âge auquel ont été diplômés les répondants

Les répondants ont été diplômés entre 19 et 47 ans.



Au vu des réponses à cette enquête, les diplômés en archivistique sont jeunes, diplômés pour presque les deux tiers d'entre eux entre 22 et 28 ans (371 répondants, soit 65,84%) et pour moitié à l'âge de 23 ou 24 ans. On constate une continuité depuis l'enquête de 2005 puisque la synthèse de cette dernière nous apprend que l'âge moyen auquel ont été diplômés les individus interrogés s'étend

de 23 à 26 ans (23 et 24 ans pour ceux ayant suivi des formations proposant des diplômes en archivistique de niveau licence et master, 25 et 26 ans pour ceux ayant suivi celles ne proposant que des diplômes en archivistique de niveau master).

Théoriquement, un diplôme de niveau bac + 5 peut être obtenu dès l'âge de 22 ou 23 ans, un diplôme de niveau bac + 3 dès 20 ou 21 ans, en fonction de la date de naissance du diplômé et du moment d'obtention du diplôme. La possibilité que les répondants aient pu sauter ou redoubler une ou plusieurs classes dans l'enseignement primaire et ou secondaire n'étant pas renseignée dans le questionnaire, les données qui suivent doivent être maniées avec précaution.

81,34% des répondants sont diplômés en archivistique de niveau bac + 5 mais seul un peu plus d'un tiers (37,32%) a été diplômé entre 22 et 23 ans. Aussi on peut estimer qu'une part relativement importante des répondants détenait déjà un bagage long dans l'enseignement supérieur avant de s'orienter dans des études d'archivistique (un constat identique avait été établi suite au dépouillement des réponses au questionnaire de 2005). Ainsi, avant leurs études d'archivistique, ces diplômés de niveau bac + 5 étaient déjà détenteurs d'un diplôme de niveau bac + 5 pour 38,31% d'entre eux.

Même remarque concernant les diplômés de niveau bac + 3 puisque 9,15% des répondants ont un diplôme en archivistique de niveau bac + 3, alors que ceux diplômés à l'âge de 20 ou 21 ans représentent seulement 1,94% du total.

En outre, 9,68% des répondants ont été diplômés entre 30 et 47 ans (12 répondants ont été diplômés à l'âge de 40 ans ou plus, 43 répondants à l'âge de 30 à 39 ans). On peut émettre plusieurs hypothèses à ce sujet : des personnes déjà engagées dans un parcours professionnel ont choisi de faire reconnaître leurs compétences en archivistique par un diplôme ou ont choisi de se réorienter professionnellement, des personnes ont commencé ou repris tardivement leurs études, etc.

II.1.f. Mode de professionnalisation

Au cours de leur formation initiale en archivistique, la plupart des répondants ont bénéficié d'une professionnalisation sous la forme d'un ou plusieurs stages « classiques » de plusieurs semaines (552 répondants, soit 97,18%).

Le faible taux de répondants ayant connu un autre type de professionnalisation que le ou les stages de plusieurs semaines effectués à l'issue du semestre de cours théoriques, témoigne peut-être d'un manque de souplesse des organismes de l'enseignement supérieur à ce sujet (alors même qu'une plus grande diversité des modes de professionnalisation dans les formations est une demande forte des diplômés, comme nous le verrons plus loin).

22 personnes (soit 3,87%) ont indiqué avoir suivi une formation en alternance et, en réalité, seules 8 situations correspondent réellement à de l'alternance.

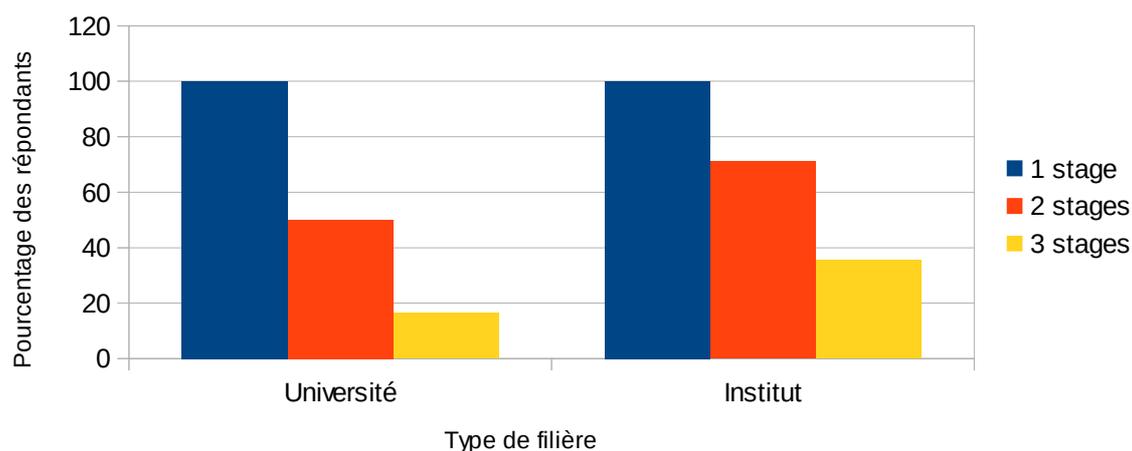
II.2. Expériences dans le monde professionnel (stages)

Pour des raisons de paramétrage du logiciel de sondage, il était demandé aux répondants de renseigner des éléments de réponse concernant le ou les stages effectués au cours de leur formation initiale en archivistique, dans la limite de trois stages maximum. Pour celles et ceux ayant effectué plus de trois stages, il leur était demandé de ne prendre en compte que les trois expériences les plus significatives de leur parcours.

II.2.a. Nombre et durée des stages

Toutes filières confondues, les répondants ont connu *a minima* une expérience dans le monde professionnel. Un peu plus de la moitié en a connu une deuxième et moins de 18% une troisième. Ces tendances varient selon le type de filière de l'enseignement supérieur dans laquelle les répondants ont suivi leur formation initiale en archivistique.

Nombre de stages effectués



Les étudiants de formations dispensées en institut sont ceux qui effectuent le plus grand nombre de stages, puisqu'ils sont plus de 70% à suivre un deuxième stage (contre 50% des étudiants de filière universitaire « classique ») et encore 35,50% à en suivre un troisième (soit moitié plus que les étudiants de filière universitaire « classique »). Les formations en archivistique proposées par la filière universitaire s'inscrivent souvent dans des secteurs pédagogiques relevant plus d'une logique de recherche en sciences humaines que de professionnalisation (département d'Histoire notamment), contrairement aux instituts, ce résultat n'est donc pas surprenant. Peut-être peut-on aussi envisager que les formations universitaires « classiques » souhaitent volontairement ancrer les enseignements en archivistique qu'elles proposent dans un juste milieu entre la recherche et la professionnalisation, dans une volonté de caractériser ainsi ces formations face à celles dispensées par l'École nationale des chartes et les instituts.

Toutes filières confondues, mais également filière par filière, on constate que si l'expérience dans le monde professionnel dure moins d'1 mois ou 1 mois, elle est plus susceptible d'être suivie d'une deuxième expérience. On constate la même tendance concernant une deuxième expérience durant moins d'1 mois ou 1 mois. Cela peut s'expliquer par la volonté des étudiants de multiplier les stages afin d'acquérir de l'expérience et être confronté à des approches différentes du métier. Cela peut aussi être dû à une frilosité de certains organismes d'accueillir des stagiaires sur une longue durée en raison de l'obligation de faire bénéficier ces derniers d'une gratification minimum lorsque leur stage dépasse une certaine durée. Enfin, certains organismes n'ont peut-être pas les ressources humaines suffisantes pour prendre en charge des étudiants sur une longue période (plusieurs

répondants évoquent un manque d'encadrement de leur travail lors de leurs stages, nous reviendrons sur ce point par la suite).

II.2.b. Analyse des stages (tous répondants)

Les organismes accueillant le plus de stagiaires sont les collectivités territoriales et EPCI. Peut-être parce que ces organismes sont largement impliqués dans les formations archivistiques (dont les responsables professionnels sont fréquemment en poste dans des services territoriaux du réseau des archives publiques) et que leurs locaux accueillent des séances de formation et visites sur site, d'où une meilleure visibilité auprès des étudiants en recherche de stage.

Ces stages durent généralement plus d'1 à 3 mois et plus de 3 à 6 mois. Preuve d'une réelle volonté des organismes de formations que la partie pratique de ces dernières, qui se veulent professionnalisantes, soit la plus longue possible ?

Très nettement, les missions archivistiques le plus souvent effectuées au cours de ces stages se rapportent en premier lieu au classement (activité exercée par 90,67%, 84,19% et 85,44% des stagiaires, selon qu'on traite du premier, du deuxième ou du troisième stage effectué), et en second lieu, mais loin derrière, à la conservation. Comme nous le verrons plus loin, les étudiants regrettent souvent que la formation théorique s'attache beaucoup aux notions techniques archivistiques (collecte, classement et conservation surtout), mais de manière plus incomplète (voire très insuffisante) à des compétences telles que la conduite de réunion (formation des services versants par exemple). Notons que le dépouillement des réponses ouvertes relatives au ressenti des répondants nous apprend que nombre des offres de stage proposées aux étudiants en archivistique relèvent uniquement du classement de fonds.

L'archivage électronique et la formation des services versants sont en revanche les missions les moins abordées par les stagiaires : la première de ces activités est exercée par 6 à 7% des stagiaires, la seconde par 14 à 19% d'entre eux (selon que l'on traite du premier, du deuxième ou du troisième stage effectué). A noter que le manque d'initiation aux modalités pratiques de l'archivage électronique au cours de la formation est une lacune relevée à plusieurs reprises par les répondants.

Le dépouillement des réponses aux questions sur le ressenti des répondants à propos de ces expériences dans le monde professionnel (91 réponses toutes expériences professionnelles confondues) permet en effet d'appréhender d'une part les regrets des anciens étudiants par rapport

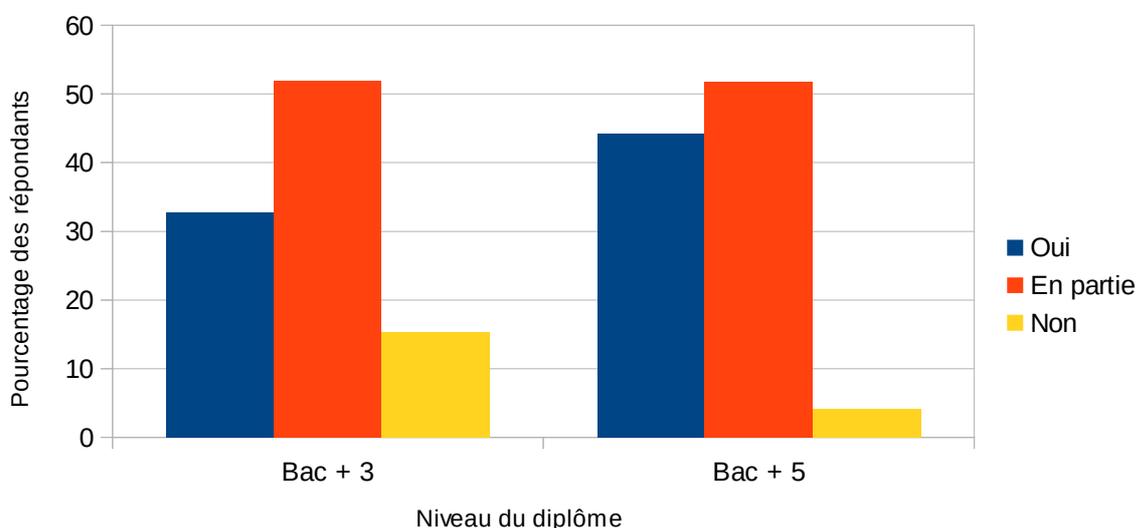
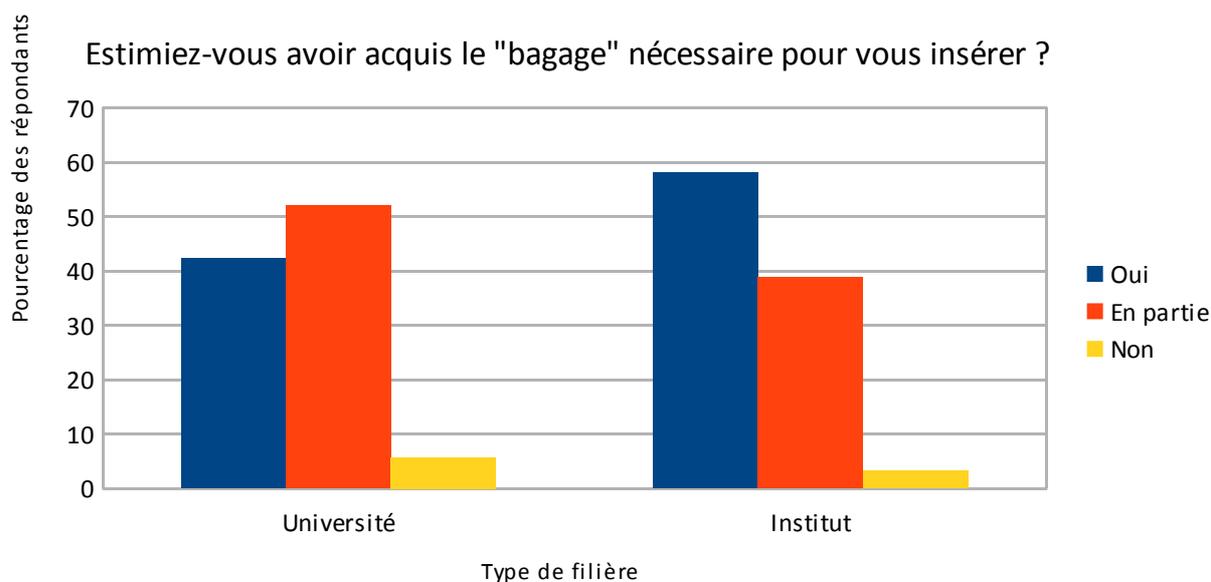
aux stages qu'ils ont effectués, d'autre part ce qu'ils ont pu particulièrement apprécier à cette occasion. Sont le plus souvent mentionnés comme éléments à améliorer le manque d'encadrement et la production de travaux trop académiques. En revanche, plusieurs répondants sont satisfaits d'avoir pu bénéficier de formations dispensées dans l'organisme au sein duquel se déroulait leur stage (des formations ISAD-G et EAD sont citées à plusieurs reprises) et d'avoir participé à l'accueil des publics et à la valorisation des fonds sur internet.

L'analyse des expériences dans le monde professionnel par niveau de diplôme et par filière de l'enseignement supérieur n'a pas abouti à des résultats concluants. Seules données significatives, les répondants diplômés de niveau bac + 5 réalisent bien plus souvent de deuxième et troisième stages au cours de leur formation que ceux diplômés de niveau bac + 3, de même que les personnes ayant suivi des formations dans le cadre d'instituts par rapport à celles ayant suivi une formation initiale en archivistique dispensée au sein d'une filière universitaire « classique », nous l'avons vu.

II.3. Ressenti des étudiants sur leur formation initiale en archivistique

II.3.a. Sentiment de préparation à l'insertion professionnelle

Globalement, les répondants se sont sentis prêts à se lancer sur le marché du travail à l'issue de leur formation initiale puisque 43,31% se sont dits préparés et un peu plus de la moitié en partie. Seuls 5,46% d'entre eux ne se sentaient pas prêts. Cela représente un léger progrès par rapport à l'enquête proposée en 2009 puisqu'à la même question 9,13% des répondants avaient exprimé leur sentiment de ne pas s'être sentis préparés lors de leur insertion professionnelle.



Les répondants se sentaient d'autant mieux préparés à l'issue d'une formation longue ou d'une formation suivie dans un institut. Ainsi, les diplômés de niveau bac + 5 ne se sentaient pas prêts à hauteur de 4,11% contre 15,38% des répondants diplômés de niveau bac + 3, et 58,06% des répondants ayant suivi une formation dispensée par un institut se sentaient complètement prêts, contre 42,31% chez les répondants diplômés dans un cadre universitaire « classique ».

Si l'on rapproche ces données avec les réponses à la question « Actuellement, occupez-vous un emploi d'archiviste ? » (cf. plus loin), il semble cependant que les archivistes ayant suivi des formations dans un cadre universitaire « classique » aient un taux d'insertion professionnelle plus important. En revanche, les diplômés bac + 5 seraient réellement mieux insérés que les diplômés de niveau bac + 3.

II.3.b. Propositions d'amélioration

On peut regrouper en trois grandes catégories les propositions d'amélioration des formations formulées par les répondants.

Concernant l'amélioration des enseignements dédiés à l'archivistique :

- formation à d'autres compétences que les notions techniques d'archivistique relevant des archives définitives papier ;
- meilleure formation au *records management* ;
- meilleure formation à l'archivage électronique.

Concernant l'amélioration des enseignements dédiés à d'autres compétences nécessaires et attendues dans la profession :

- formation relevant du management : diriger une petite équipe, conduite du changement, savoir communiquer et, surtout, gestion de projet ;
- formation dans le domaine du droit : culture juridique, veille législative, droit des biens culturels ;
- formation à l'informatique et aux nouvelles technologies en général ;
- formation aux méthodes professionnelles administratives : comprendre un budget, rédiger un compte rendu.

Concernant l'insertion professionnelle :

- informations sur les différents débouchés (et notamment sur les possibilités offertes par le secteur privé) ;
- rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation ;
- préparation à l'entretien d'embauche ;
- préparation aux concours plus en adéquation avec les attentes réelles.

Plus généralement, les répondants auraient souhaité moins de théorie et plus de pratique, sous des formes plus diverses : travaux pratiques, stages plus longs et plus nombreux, possibilité de l'alternance.

A titre de comparaison, des besoins similaires étaient déjà exprimés lors de l'enquête de 2009. A la question sur les améliorations qu'ils auraient souhaitées pour leur formation universitaire, les répondants de l'époque avaient suggéré en majorité (28% d'entre eux) plus de formations relatives à l'archivage électronique ou au *records management*. En deuxième position se trouvait alors le besoin pour des formations non strictement archivistiques, comme le management d'un service (19%) ou le droit administratif (13%).

II.3.c. Éléments les plus déterminants lors de l'insertion professionnelle

On peut regrouper en trois grandes catégories les acquis de la formation ressentis comme les plus déterminants lors de l'insertion professionnelle.

Concernant le contenu des enseignements :

- acquisition des notions théoriques fondamentales relatives aux « 4 C » (collecte, classement, conservation, communication), notamment les méthodes de classement ;
- connaissance des normes et du cadre législatif ;
- formation par des professionnels nombreux et en poste dans des organismes très divers ;
- visites sur site.

Concernant le caractère professionnalisant de ces formations, bien évidemment l'expérience sur le terrain acquise par la réalisation d'un ou plusieurs stages.

Concernant le choix d'une formation précise :

- réputation de la formation ;
- insertion dans un réseau ;
- choix d'une spécialisation (par exemple, formation orientée nouvelles technologies).

Donnée notable, le dépouillement des informations renseignées par les répondants concernant les éléments de formation ressentis comme à améliorer, ainsi que ceux considérés comme les plus porteurs au moment de s'insérer professionnellement, a révélé le caractère

relativement homogène des lacunes et points forts des formations, quelles qu'elles soient (nombreuses occurrences pour chaque type de lacune et point fort). Une analyse formation par formation des réponses à ces deux questions permettrait d'affiner ce constat et serait riche en informations.

II.4. Répondants titulaires d'une formation initiale en archivistique ayant poursuivi des études

A l'issue de leur formation initiale en archivistique, moins de 10% des répondants ont poursuivi leurs études, moins souvent lorsqu'ils étaient diplômés d'une formation proposée par un institut (6,45%, contre 9,68% des répondants diplômés dans le cadre universitaire « classique »).

Les études poursuivies s'intègrent soit dans le domaine de la recherche universitaire (pour compléter la formation professionnelle en archivistique, par goût de la recherche ou par « défi » personnel), soit dans des cursus supposés compléter d'un point de vue professionnel cette formation initiale en archivistique.

Ainsi, concernant les répondants ayant suivi une formation dans un cadre universitaire « classique », 20 personnes (soit 39,21% des répondants de cette filière ayant poursuivi des études) ont prolongé leurs études, parfois en parallèle à une activité professionnelle, dans le domaine de la recherche universitaire (Histoire et Lettres classiques), tandis que 16 personnes (soit 31,37% des répondants de cette filière ayant poursuivi des études) ont souhaité compléter leur formation en archivistique par une formation relevant de la documentation, l'informatique, le droit, le management et la veille technologique, afin de diversifier leurs compétences et compléter des formations centrées sur les techniques archivistiques essentiellement.

Pour finir, on note que deux personnes se sont lancées dans une thèse d'archivistique.

Au vu des résultats de la précédente enquête, cette tendance d'une minorité de diplômés en archivistique à poursuivre des études universitaires de recherche dans le domaine des Lettres et des Sciences humaines ou dans des domaines amenant à monter en compétence dans le domaine de la gestion documentaire était la même en 2009.

II.5. Insertion des diplômés en archivistique

II.5.a. Taux d'insertion

Parmi les répondants ayant suivi une formation initiale en archivistique, le taux d'insertion dans la profession est élevé puisque 88,91% d'entre eux sont actuellement en poste en tant qu'archivistes.

Ce taux est plus élevé pour les diplômés des formations universitaires « classiques » (89,18%) que pour ceux ayant suivi une formation dispensée par un institut (83,37%).

Les répondants diplômés de niveau bac + 5 exercent en tant qu'archivistes à 90,69% tandis que ceux diplômés de niveau bac + 3 ont un taux d'insertion plus faible (76,92%).

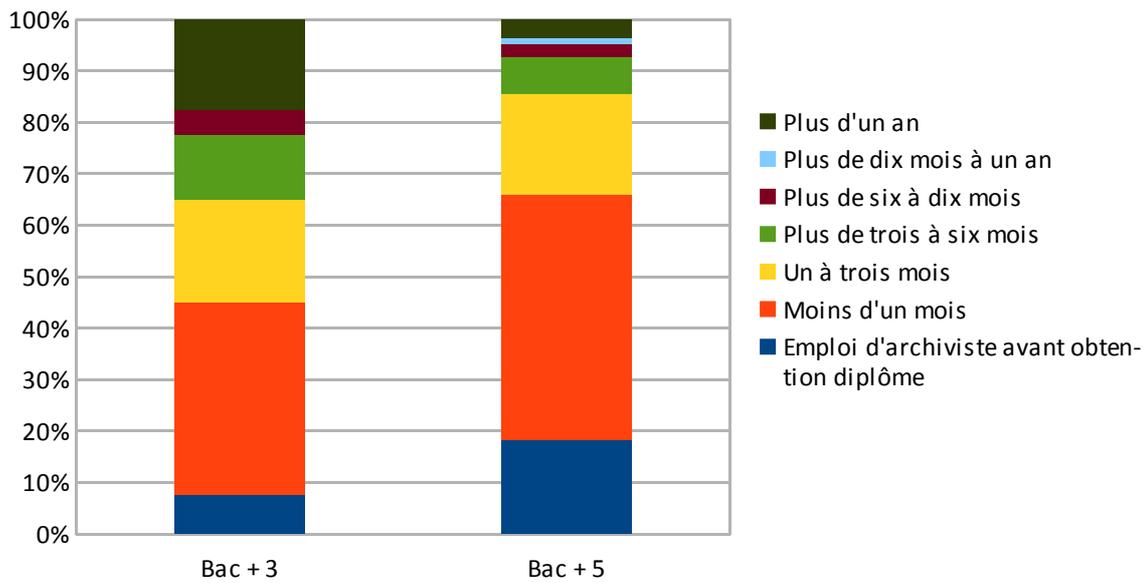
Il semblerait donc qu'au plus la formation initiale est longue, au mieux les étudiants s'insèrent ensuite dans la profession. Il serait intéressant d'étudier chaque trajectoire individuelle afin d'étoffer cette analyse très générale.

II.5.b. Rapidité d'insertion

Le croisement des données relatives à ce taux d'insertion des diplômés en archivistique avec celles ayant pour objet le temps qui s'est écoulé entre l'obtention du diplôme en archivistique et le premier emploi d'archiviste, ainsi qu'avec le premier emploi dit fixe (CDI, titularisation) d'archiviste, apporte des informations complémentaires (bien qu'il soit nécessaire de prendre des précautions avec ce qui suit, sachant que l'année d'obtention du diplôme des répondants s'étend, pour rappel, de 1979 à 2015, soit une entrée dans le monde du travail plus ou moins récente au moment du questionnaire et des parcours professionnels très divers).

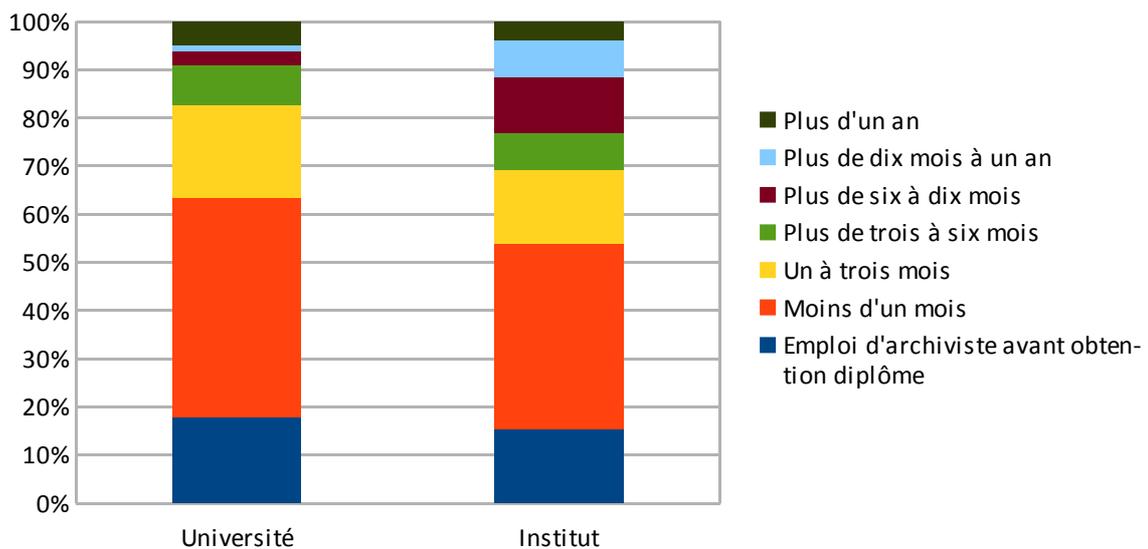
Concernant le temps entre l'obtention du diplôme et le premier emploi d'archiviste, les diplômés de niveau bac + 5 semblent s'insérer plus rapidement dans la profession puisque plus des deux tiers d'entre eux (67,06%) ont trouvé un emploi d'archiviste dans les 3 mois suivant l'obtention du diplôme (contre 57,50% des diplômés de niveau bac + 3). En comptabilisant également dans ce total la proportion des étudiants occupant ce premier emploi d'archiviste avant même l'obtention de leur diplôme, ce pourcentage monte à 85,44% pour les diplômés de niveau bac + 5 et 65% pour ceux de niveau bac + 3.

Temps entre l'obtention du diplôme et le premier emploi d'archiviste

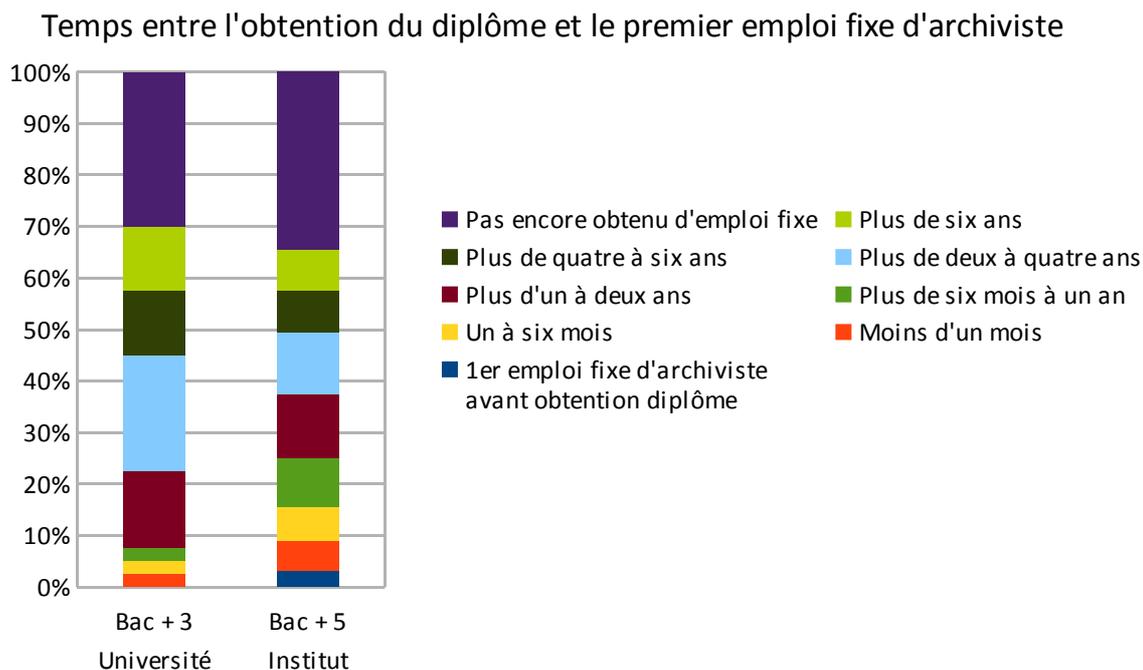


On observe ensuite que les diplômés de la filière universitaire « classique » trouvent globalement plus rapidement un emploi d'archiviste que ceux issus d'un institut. Ainsi, ils sont 64,89% à avoir trouvé un emploi dans les trois mois suivant l'obtention du diplôme (contre 53,84% des diplômés d'institut). En comptabilisant également dans ce total la proportion des étudiants ayant trouvé ce premier emploi d'archiviste avant même l'obtention de leur diplôme, ce pourcentage monte à 82,76% pour les diplômés d'université et 69,22% pour ceux issus d'un institut.

Temps entre l'obtention du diplôme et le premier emploi d'archiviste



En revanche, si les mêmes résultats sont constatés concernant le temps entre l'obtention du diplôme et le premier emploi **fixe** d'archiviste pour les diplômés de niveau bac + 3 et bac + 5 (les premiers n'étant que 7,5% à avoir trouvé un emploi **fixe** dans l'année suivant l'obtention du diplôme contre 25,06% des seconds), ce n'est pas le cas lorsqu'on met en relation les données relatives aux diplômés issus de l'université et ceux issus d'un institut. En effet, les premiers ne sont que 20,85% à occuper un emploi **fixe** d'archiviste dans l'année suivant l'obtention du diplôme, contre 34,61% des seconds.



II.6. Conclusion de cette sous-partie

A la lecture de ces données, il semblerait donc que le taux d'insertion des diplômés en archivistique soit relativement élevé (proche des 90%), en particulier pour des diplômés de niveau bac + 5 issus de l'université. Ces derniers sont également les plus rapides à trouver un emploi d'archiviste à la sortie de la filière de l'enseignement supérieur, cependant ce sont les diplômés des instituts qui sont les plus nombreux à occuper rapidement un emploi fixe d'archiviste.

Les hypothèses que l'on peut émettre à l'appui de ces résultats recourent partiellement des explications précédemment avancées. Ainsi, nombre d'offres d'emploi témoignant d'une volonté des employeurs d'embaucher des diplômés de formations longues, il n'est peut-être pas surprenant que les diplômés de niveau bac + 5 et ceux issus de formations universitaires (proposant

majoritairement des diplômés en archivistique de niveau bac + 5) s'insèrent plus rapidement dans la profession.

L'analyse de ces données soulève des questions : dans quelle mesure le niveau de diplôme et la réputation de la formation entrent-ils en ligne de compte face à tous les autres critères lors d'un entretien d'embauche ? Quelle est la perception par l'employeur du niveau de compétences selon que le postulant soit titulaire d'un diplôme de niveau bac + 3 ou bac + 5, issu d'une formation universitaire ou d'un institut ? La visibilité des formations universitaires disposant d'associations des actuels et anciens étudiants de la formation joue-t-elle un rôle ? L'insertion dès l'université dans un tel réseau professionnel permet-elle aux jeunes diplômés de trouver rapidement un poste d'archiviste à l'issue de leur formation initiale ?

L'ensemble des éléments expliquant une insertion professionnelle plus ou moins rapide ne relèvent évidemment pas uniquement de l'éventuelle formation initiale en archivistique suivie par les répondants à l'enquête. La suite de cette synthèse porte justement sur l'insertion professionnelle et les conditions d'emploi des archivistes.

III. Parcours professionnel

Par l'ADAL

Cette partie du questionnaire était adressée à la fois aux répondants étant diplômés en archivistique et à ceux étant devenus archivistes par une autre voie. Les questions présentées ici reprennent principalement celles utilisées dans les enquêtes précédentes. L'exploitation des réponses fournies permet de calculer le taux et la rapidité de l'insertion dans le monde professionnel, mais également d'avoir des indications sur l'éventuelle réorientation des diplômés, sur les critères de recherche d'emploi ainsi que quelques indicateurs sur les missions exercées et les conditions de travail.

Les résultats seront présentés dans la mesure du possible suivant les intitulés et l'ordre utilisé dans l'exploitation de l'enquête de 2005. Plusieurs remarques sont également nécessaires au préalable à la lecture et à la compréhension des résultats proposés.

Tout d'abord, lorsque la stabilité de l'emploi sera évoquée il s'agira uniquement de répondants ayant mentionné qu'ils étaient stagiaires de la fonction publique, fonctionnaires ou en CDI (que ce soit dans le secteur privé ou public). Les auto-entrepreneurs ne sont donc pas considérés comme étant en emploi stable car l'intégralité des répondants de cette catégorie se présentaient comme en situation précaire dans leurs autres réponses.

La difficulté de l'analyse a ici en partie résidé dans le fait qu'il fallait croiser les informations des répondants diplômés et issus de formation initiale. Sauf mention contraire (notamment en ce qui s'agit de la réorientation), les résultats présentés s'entendent pour l'ensemble des archivistes répondants. Lorsque cela nous a paru pertinent, la distinction a été faite entre ces deux catégories notamment pour pouvoir estimer les évolutions d'après les résultats des enquêtes précédentes.

De nombreux recoupements de données n'ont ici pas ou peu été exploités ; par exemple l'évolution de la durée des contrats en fonction de l'expérience, celle des missions exercées dans le temps ou la relation entre le type d'employeur et les missions exercées. De même l'exploitation des intitulés des postes ou des employeurs n'a pas été réalisée bien que toutes les données aient été extraites. Ainsi, les données recueillies auraient encore beaucoup à offrir et les tableaux d'analyses qui ont déjà été réalisés sont à la disposition de quiconque souhaiterait en proposer une exploitation.

Enfin, le choix a été fait de mobiliser également dans cette partie de la synthèse les données recueillies par rapport au temps de travail, aux missions exercées ou aux catégories d'employeurs, bien que ces dernières soient également évoquées dans la partie suivante. Ce choix s'explique par les différences de chiffres qui peuvent apparaître à la marge et qui sont selon nous révélatrices des difficultés (évoquées en introduction) qu'ont pu avoir certains répondants dans l'approche de ce questionnaire.

III.1. Les changements d'orientation

On peut supposer en réorientation dans le domaine des archives les 117 répondants qui n'ont pas suivi de formation initiale en archivistique, donc nous n'aborderons pas plus en avant cette question⁴.

Concernant les répondants diplômés en archivistique, près de 7% ont changé de secteur d'activité ou sont en cours de reconversion. Ce chiffre est quasiment similaire à celui relevé par les enquêtes de 2005 (6%) et 2009 (6%). Il faut préciser que 70% (44) ont tout de même déjà travaillé dans les archives.

Il s'agit à 62% de diplômés de niveau bac + 5 et principalement de jeunes diplômés (29 ans d'âge moyen). La reconversion se fait dans des secteurs très variés.

Précisons que, si nous avons récolté ces réponses, on peut en déduire que les répondants se sentent tout de même liées au milieu archivistique et qu'elles ont continué à adhérer à une association d'anciens étudiants et / ou à l'AAF et / ou à avoir des liens avec le réseau professionnel.

Toutefois ces indications sont à considérer avec précaution car il faudrait une analyse plus détaillée du nombre de diplômés des master archivistiques pour obtenir un taux de reconversion vraiment fiable.

III.2. Taux d'emploi – Taux de chômage

Il faut noter que sur les 117 répondants n'ayant pas reçu de formation initiale, 100% occupait au moment de remplir le questionnaire un emploi d'archiviste étant donné que seuls les archivistes

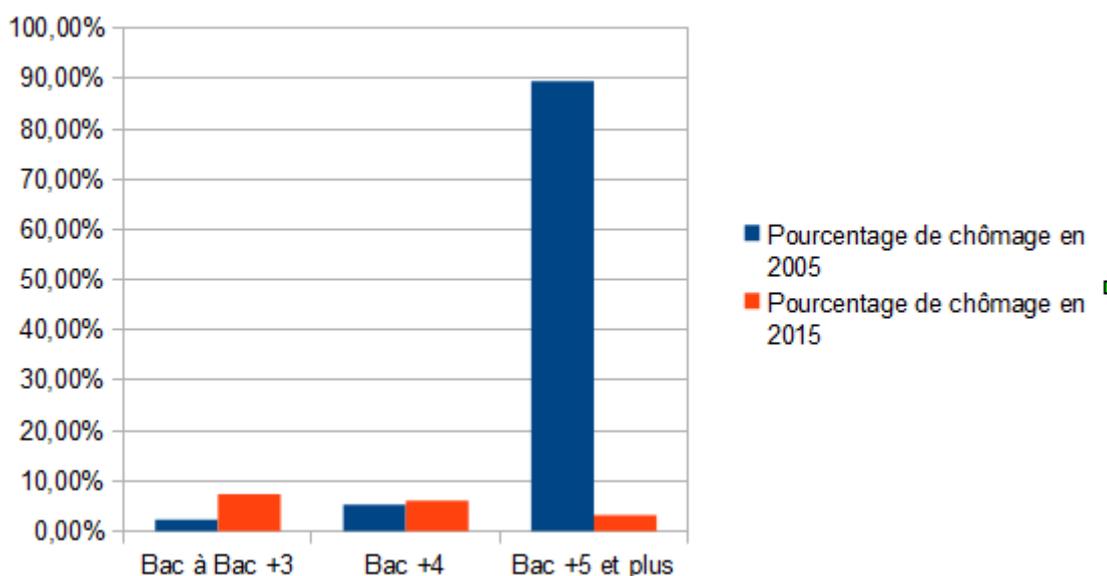
⁴ Les données relatives aux répondants « archivistes hors formation initiale » sont analysées dans la 6^e partie de la synthèse.

ont répondu à cette question. Les résultats présentés pour cette partie ne tiennent donc compte que des personnes ayant une formation initiale en archivistique.

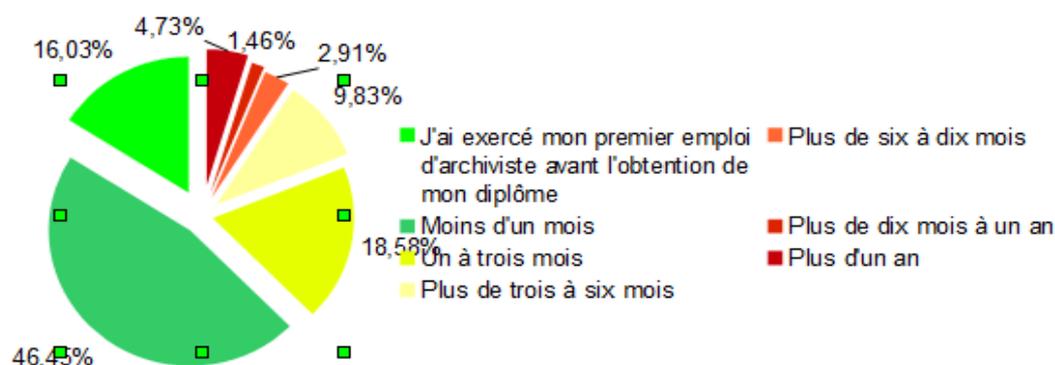
Concernant les diplômés en recherche d'emploi dans le domaine des archives, nous obtenons pour cette enquête un taux de chômage inférieur à 4% ce qui est en-deçà de ceux observés en 2005 (12%) et 2009 (8%). On pourrait objecter que ces résultats sont difficilement comparables du fait de la différence du panel des répondants, mais il faut noter que les répondants de cette enquête sont également en majorité diplômés depuis moins de 5 ans.

Contrairement à ce qui était le cas en 2005, ce taux a tendance à diminuer avec le niveau de qualification.

La comparaison avec l'année 2009 ne peut pas être effectuée de manière pertinente par manque de résultats.



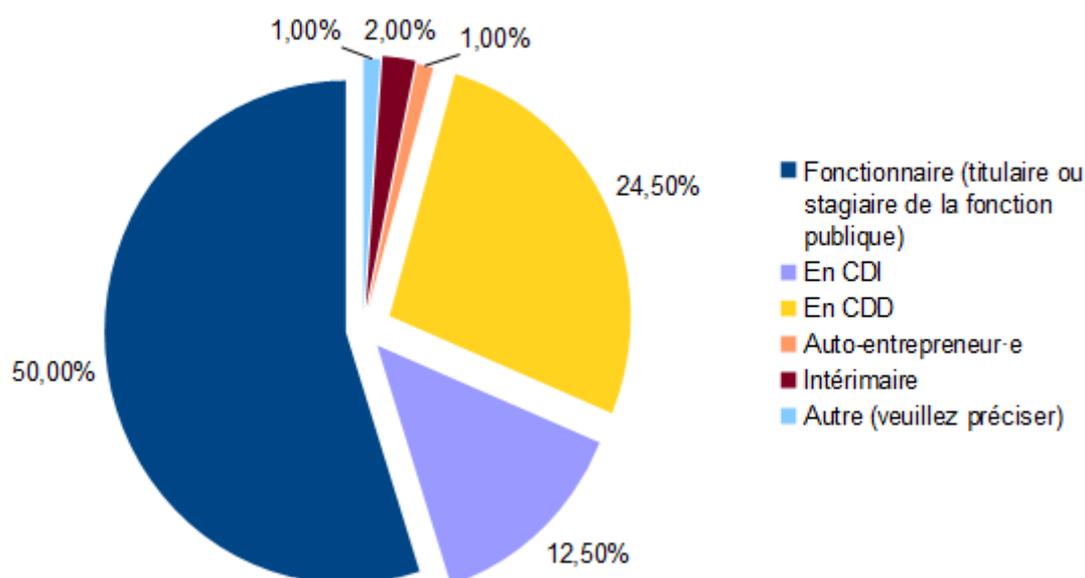
Une des faiblesses de la présente enquête est de ne pas montrer les périodes de chômage entre les différents emplois. Toutefois, en analysant les délais d'accès au premier poste, on constate que la période de chômage après l'obtention du diplôme est très réduite pour la grande majorité des diplômés et dépasse rarement 1 an.



III.3. La stabilité de l'emploi

D'après les résultats 63% des archivistes sont en position de stabilité. Ce taux est nettement supérieur à celui relevé lors de l'enquête de 2005 (seulement 29% d'archivistes en emploi stable) mais inférieur à celui de 2009 (74%).

À noter que les répondants hors formation initiale présentent des situations plus stables que ceux diplômés en archivistique (84% contre 60%) ; cette donnée étant à prendre avec précaution parce qu'il y a peu de répondants de cette catégorie et que ceux qui répondent sont à n'en pas douter déjà bien insérés dans le réseau archivistique.



Parmi ces personnes en emploi fixe, on constate que 87% sont employés par le secteur public et seulement 14% par le secteur privé.

La lecture des réponses met également en évidence que 21% des diplômés trouvent un emploi moins d'un an après la validation de leur cursus.

La précarité de l'emploi est donc le lot de 37% des archivistes.

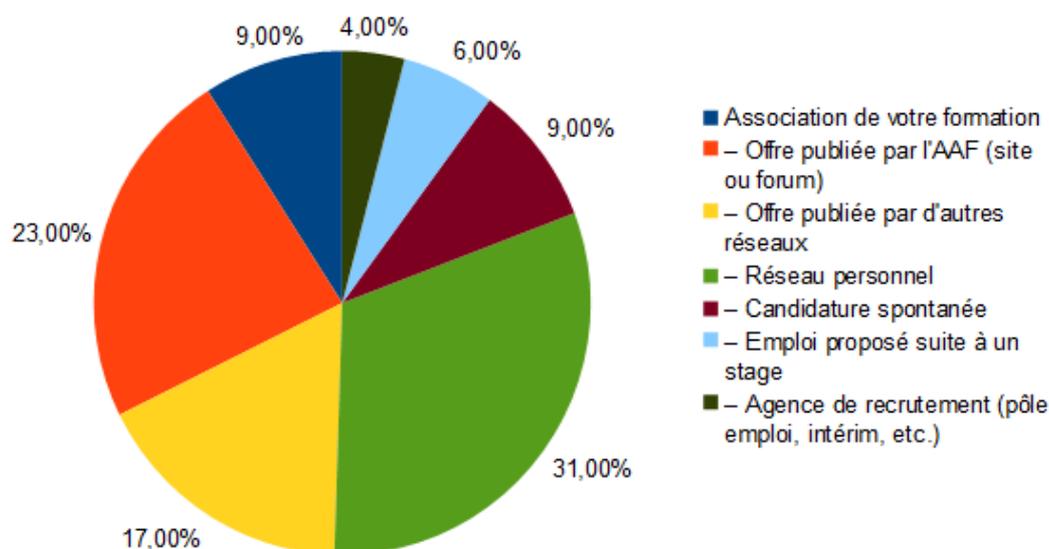
Ces derniers ont occupé en moyenne entre 3 et 4 postes, ce qui peut s'expliquer par l'important pourcentage de jeunes diplômés : 66% le sont depuis moins de 5 ans (86% depuis moins de 10 ans).

Les CDD de moins d'un an représentent plus de 75% des contrats, ce qui est un pourcentage similaire à celui noté en 2005 (77%). Les résultats sont ensuite de 17% pour des contrats entre 1 et 3 ans et 8% pour des contrats de plus de 3 ans.

III.4. Critères et moyens de recherche

Concernant les critères de recherches on constate que les attentes sont proches de celles exprimées en 2005. Les missions et la localisation géographique du poste sont les deux résultats le plus souvent cités en tête des priorités, viennent ensuite le type de contrat (CDD/CDI) puis la rémunération. Les critères qui sont cités le plus souvent comme les moins importants sont le type d'employeur puis le secteur d'activité (public ou privé).

Si l'on regarde maintenant les moyens qui ont permis de trouver les postes occupés, on constate qu'un tiers des archivistes a été aidé par son réseau personnel dans sa recherche d'emploi, que près de 23% en ont eu connaissance via les listes de diffusion de l'AAF et 9% grâce au collectif ou à leur association. Il est également intéressant de signaler que 6% ont été recrutés directement après un autre stage ou emploi de courte durée.



III.5. Les difficultés rencontrées dans la recherche d'un emploi

Lorsqu'on regarde les énoncés relatifs à la difficulté à trouver un emploi, 45% des interrogés répondent qu'ils en ont connu, mais il faut noter que 23 personnes ont affirmé ne pas en avoir connue mais ont quand même répondu à la question suivante. En prenant en compte ces répondants, c'est 49% des archivistes qui ont rencontré des difficultés dans leurs recherches d'emploi. Ce taux est proche des résultats de 2005, alors qu'en 2009 seul 20% affirmaient avoir connu ces difficultés.

Il est intéressant de noter que 33% des diplômés en poste fixe affirment en avoir connus. Pour eux, la principale difficulté réside dans le faible nombre d'offres d'emploi et surtout pour des postes stables.

Les critiques qui ressortent le plus sont le peu d'offres stables et le peu d'offre tout court. Ensuite 17% mettent en cause les agences de recrutement et 10% regrettent l'inadéquation entre leurs attentes et les postes proposés. Il faut noter que dans les commentaires la difficulté géographique revient majoritairement, ainsi que la différence entre le salaire et le niveau de responsabilité demandé. Ces difficultés sont les mêmes que celles soulevées par les répondants de l'enquête de 2005 (pour 2009 la comparaison n'a pas pu être établie).

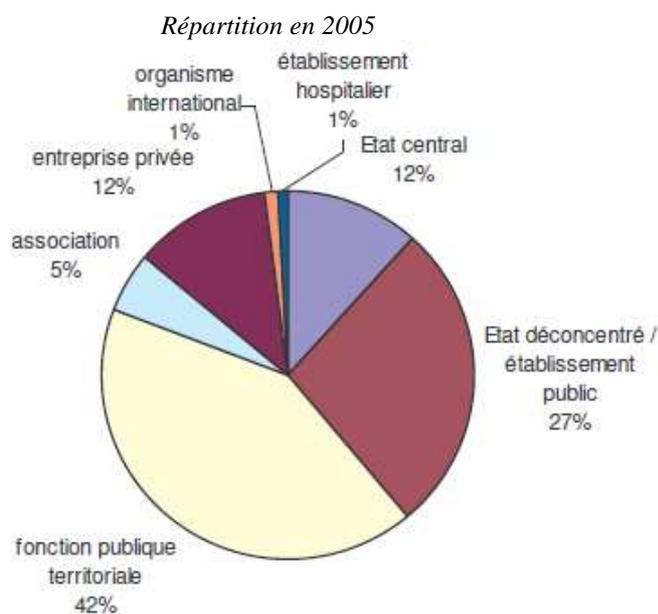
III.6. La qualité de l'emploi

III.6.a. Le secteur d'activité

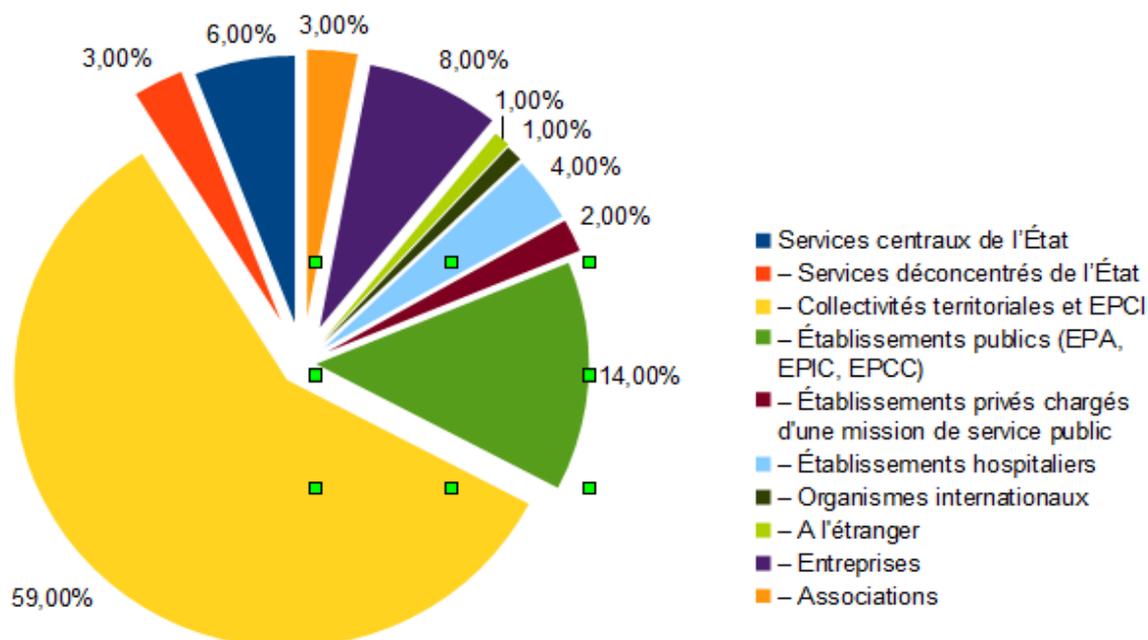
Sauf mention contraire, les résultats présentés ici s'entendent pour les personnes actuellement en poste sans considération de la stabilité de l'emploi.

On constate que le secteur public reste le plus gros pourvoyeur d'emplois puisque totalisant 85% des réponses, ce qui représente tout de même une diminution notable par rapport à 2005 (92%). Le taux d'emploi pérenne du secteur public est pour sa part de 69%, celui du secteur privé de 65%.

La majorité des répondants sont en poste dans une collectivité territoriale ou un EPCI (59%), les établissements publics (dont les universités) constituent le deuxième employeur (14%), puis viennent en troisième position les entreprises 8% d'occurrences, juste devant les services centraux de l'État. Cette répartition est sensiblement la même qu'en 2005.



Employeurs des archivistes

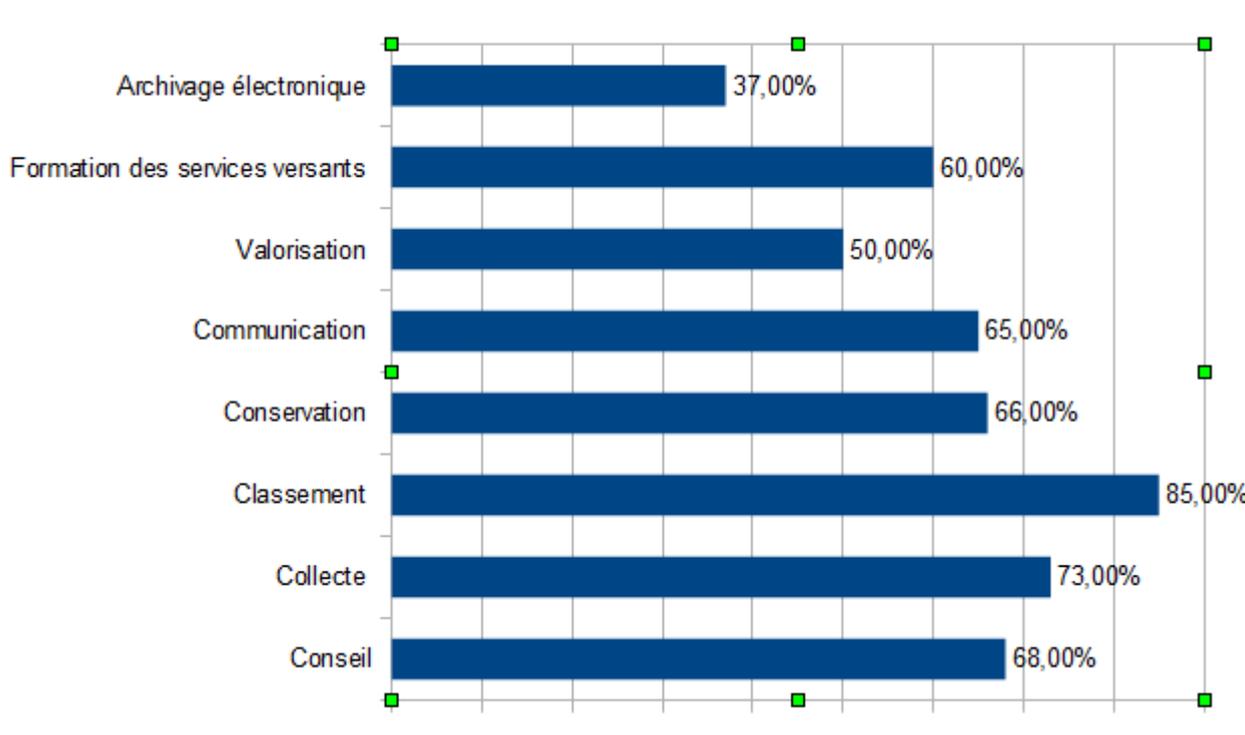


Répartition en 2015

Concernant la répartition des emplois pérennes selon les employeurs, on constate une augmentation forte des postes pérennes par rapport à 2005, notamment en ce qui concerne le secteur privé et associatif qui (sur les résultats de notre enquête) offre des taux d'emplois fixes à près de 75% alors que ce n'était pas le cas en 2005.

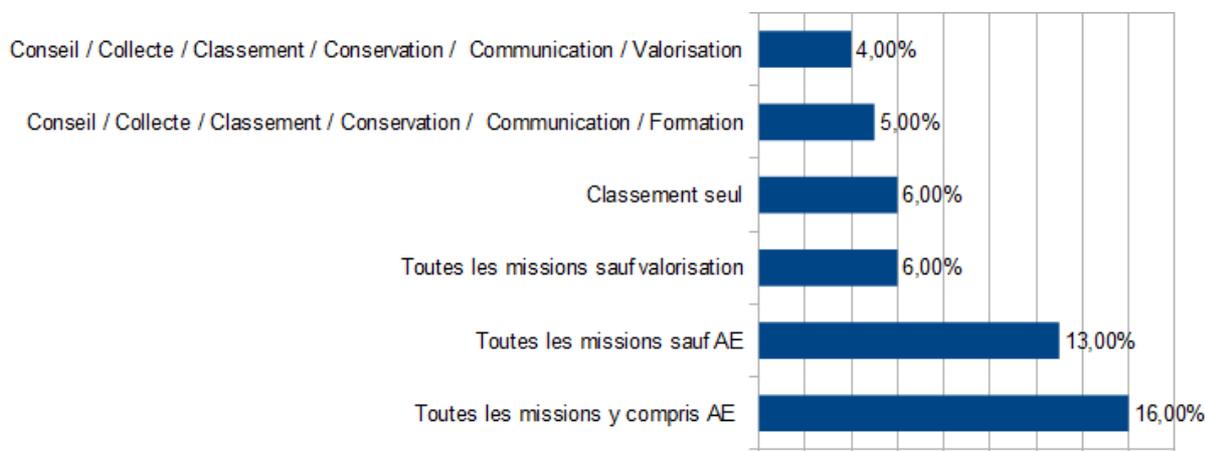
III.6.b. Les missions effectuées

Les résultats présentés s'entendent pour la dernière expérience des répondants.



On constate surtout que chez les personnes en poste, 28% exercent l'intégralité des missions archivistiques alors qu'en 2005 cela ne représentait que 10%. La polyvalence aurait donc tendance à s'affirmer.

Les analyses détaillées sur les missions remplies par les personnes actuellement en poste montre 118 situations différentes décrites mais 6 principales se répartissent près de la moitié des r répondants (48%).



Par rapport à 2005, même si les chiffres sont difficilement comparables, il faut noter à la fois une continuité dans la polyvalence qui s'accroît même et une rupture dans les missions, le conseil apparaissant beaucoup plus fortement. Il faut noter ici qu'il n'y a pas de différence significative entre les diplômés en archivistique et les autres archivistes.

III.6.c. Accès à la formation continue

Concernant l'accès à des formations archivistiques dans le cadre de la formation continue, pour les personnes en poste actuellement on constate que sur les 1624 **emplois décrits pour le dernier emploi** 50% en bénéficient régulièrement (1 fois par an au moins) puis que ce taux diminue progressivement dans les expériences antérieures.

Pour l'**emploi actuellement occupé**, on constate que ce taux s'inverse pour les personnes en poste depuis plus d'un an, soit plus de 60% qui ont accès à des formations en archivistique régulièrement. Donc ces derniers représentent la majorité des personnes qui y ont accès, soit 83,20%.

Si l'on regarde le résultat pour les personnes qui sont fonctionnaires, 34,13% des personnes affirment ne pas y avoir accès, dont au moins 67 qui n'en n'ont pas eu de façon régulière depuis plus d'un an.

L'analyse succincte des résultats tendrait à montrer que les entreprises semblent moins former en archivistique les diplômés qu'elles recrutent en CDI que les structures de la fonction publique. Cette différence peut s'expliquer en partie par les obligations de formation qui existent dans le cadre de la fonction publique, mais il faut noter que si la formation est obligatoire ce ne sont pas forcément des formations en archivistique qui sont suivies.

Toutefois ces conclusions mériteraient d'être approfondies par l'intégration des données sur l'ensemble des postes décrits et pas uniquement le dernier occupé.

III.6.d. Le temps de travail

Sur l'ensemble des personnes en poste, 10% travaillent à temps partiel, ce qui est supérieur aux chiffres de 2005 (4%) et de 2009 (7%). Si ce temps partiel est majoritairement un choix (86%), c'est cependant moins le cas qu'en 2009 (93%).

On constate qu'il s'agit ici surtout de fonctionnaires ou de personnes en CDI (82%), et que 44% des personnes pour lesquelles ce temps partiel n'est pas un choix sont en CDD.

IV. Conditions d'emploi

Par l'ADEDA 78

Afin de compléter ce tableau général de l'emploi des archivistes, il convient également de dresser un panorama sur la situation des emplois en eux-mêmes, sur les conditions directes de travail. Les données collectées dans ce but concernent de nombreux aspects de l'emploi, tels que le secteur d'activité de la structure d'exercice, les différentes missions et responsabilités exercées, le salaire, la répartition géographique ou encore la place de la formation continue.

Bien évidemment, cette partie de l'enquête est également porteuse de limites, qu'il convient de garder à l'esprit. En s'intéressant aux conditions d'emploi, il est notamment nécessaire de prendre avec précautions les comparaisons effectuées avec les enquêtes précédentes de 2005 et 2009. Les panels de répondants à ces enquêtes étaient constitués uniquement d'anciens étudiants de diplômes universitaires d'archivistique, et pour la plupart diplômés depuis quelques années seulement. A l'inverse, cette nouvelle enquête était ouverte à un plus large public d'archivistes, et les années écoulées depuis 2009 ont apporté de l'expérience et de l'évolution professionnelle aux répondants des précédentes enquêtes. Nous avons néanmoins souhaité mener quelques comparaisons, afin de proposer le maximum de données aux lecteurs.

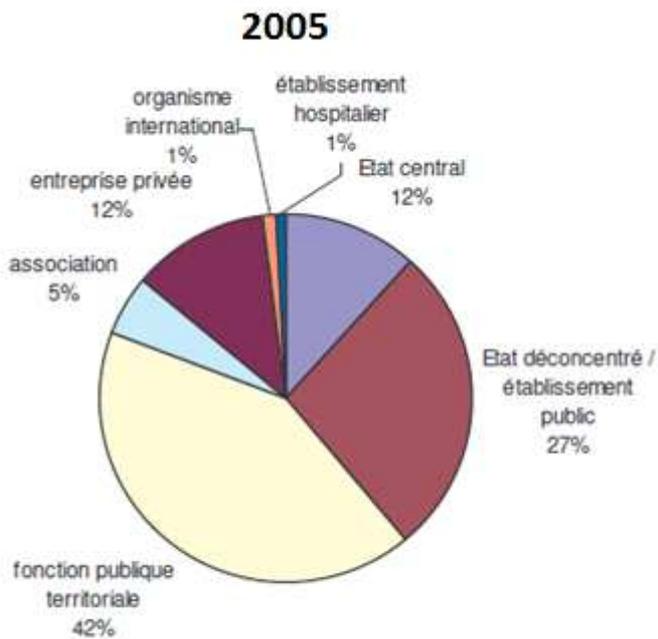
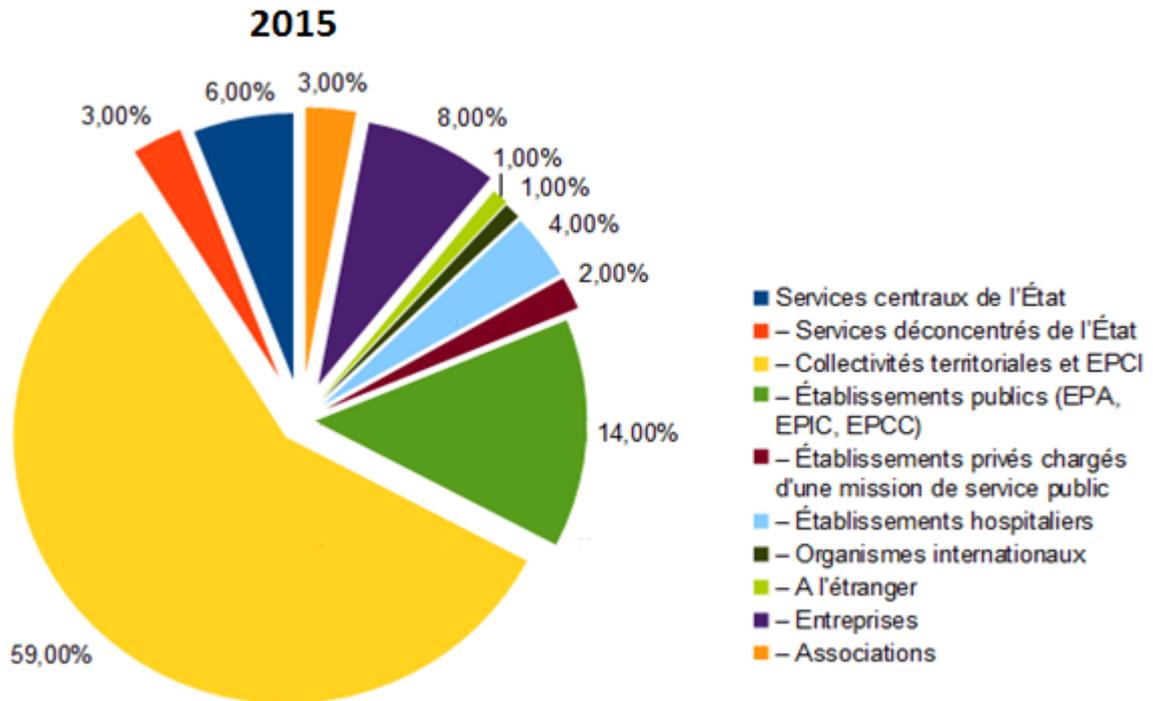
IV.1. Le secteur d'activité : une très forte prépondérance de certains secteurs

Notons au préalable que les données suivantes concernent les personnes actuellement en poste en tant qu'archivistes.

Évidence première, mais qu'il est bon de mesurer en chiffres : le secteur public reste le principal employeur avec un taux d'emploi de 85% - taux en diminution par rapport à l'enquête de 2005 (92%).

De plus, on constate que la grande majorité des répondants sont en poste dans une collectivité territoriale ou un EPCI (59% d'entre eux), et que les établissements publics (comprenant les universités) sont le deuxième employeur (14% des répondants). Viennent ensuite

en troisième position les entreprises (8% des répondants), juste devant les services centraux de l'État (8%). Cette répartition est sensiblement la même qu'en 2005 :



Employeurs des archivistes

IV.2. Les missions exercées

Au préalable, précisons que la question permettait des choix multiples, les répondants pouvant évidemment sélectionner plusieurs missions. De plus, ces résultats sont à nuancer, chaque répondant pouvant envisager différemment la façon de répondre : par exemple, quelqu'un ayant coché « Archivage électronique » aura peut-être également coché « Conseil » et « Collecte », là où quelqu'un d'autre aura peut-être simplement coché « Archivage électronique ».

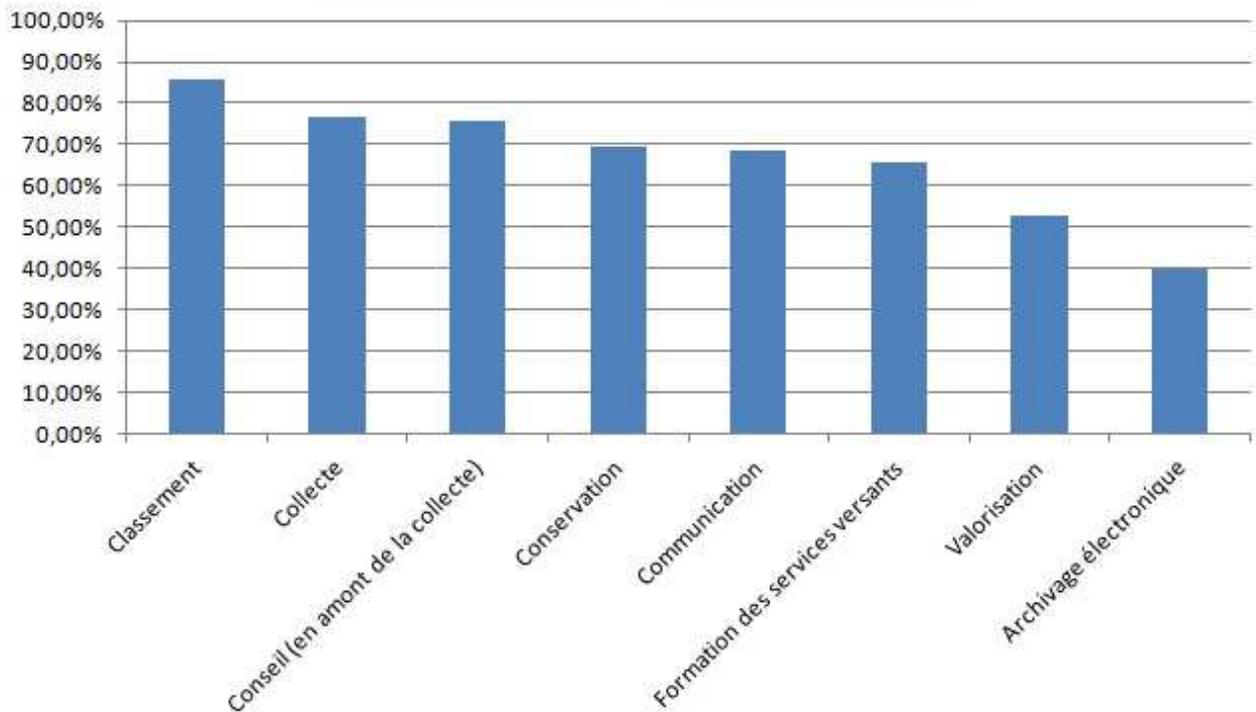
Au sein du panel des répondants, la répartition des missions exercées est la suivante :

- Classement : 85,74%
- Collecte : 76,58%
- Conseil (en amont de la collecte : *records management*, etc.) : 75,53%
- Conservation : 69,67%
- Communication : 68,32%
- Formation des services versants : 65,62%
- Valorisation : 52,85%
- Archivage électronique : 40,09%

En 2009, les réponses à cette question se répartissaient comme suite :

- Collecte : 57,49% (215 réponses)
- Classement : 64,97% (243 réponses)
- Conservation : 54,28% (203 réponses)
- Communication : 52,14% (195 réponses)
- Formation : 48,13% (180 réponses)
- *Records management* : 33,42% (125 réponses)
- Restauration : 8,29% (31 réponses)
- Valorisation culturelle : 32,35% (121 réponses)

Missions archivistes exercées



Le classement constitue évidemment la mission la plus répandue (85,74%), exercée aussi bien dans le cadre de contrats courts (lors desquels il peut même s'agir de l'unique mission) que de contrats plus longs voir de CDI. Elle était également la mission la plus répandue en 2005 et 2009 (respectivement 35% et 64,97% des réponses).

La collecte (76,58% ; 28% en 2005, 57,49% en 2009) et le conseil aux services (75,53% - souvent dans un aspect de records management) sont également des missions très fréquentes pour les archivistes répondants. L'aspect conseil-records management semble même s'être fortement généralisé, étant désormais exercé par 76,58% des archivistes, contre seulement 33,42% en 2009.

A noter également l'importance de l'archivage électronique (pouvant être compris dans n'importe quel aspect du travail archivistique) pratiqué par 40,09% des répondants. Malheureusement, il ne nous est pas possible de faire des comparaisons avec les enquêtes précédentes, cette donnée en étant absente.

Un peu moins de la moitié des répondants (46,40%) exercent également des missions non archivistes, chiffre en nette progression (ils étaient seulement 10% en 2005, et 32,02% en 2009).

Presque la moitié d'entre eux (soit environ 20% de la totalité des répondants) ont également des activités de documentation, et la même proportion exercent des activités fortement liées à

l'informatique. De plus, un peu plus d'un quart d'entre eux (soit environ 12% de la totalité des répondants) ont à gérer une bibliothèque ou assimilé.

Cet élargissement des missions hors de la sphère archivistique semble lui aussi croissant. En 2005, 50% des répondants effectuant des missions non archivistiques (soit 5% de la totalité des répondants) exerçaient des activités de bibliothéconomie ou de documentation, et la même proportion des activités liées à l'informatique. En 2009, 40% d'entre eux (soit 12,83% de la totalité des répondants) exerçaient des activités relevant de la documentation, et 45,83% (soit 14,71% de la totalité des répondants) des activités liées à l'informatique.

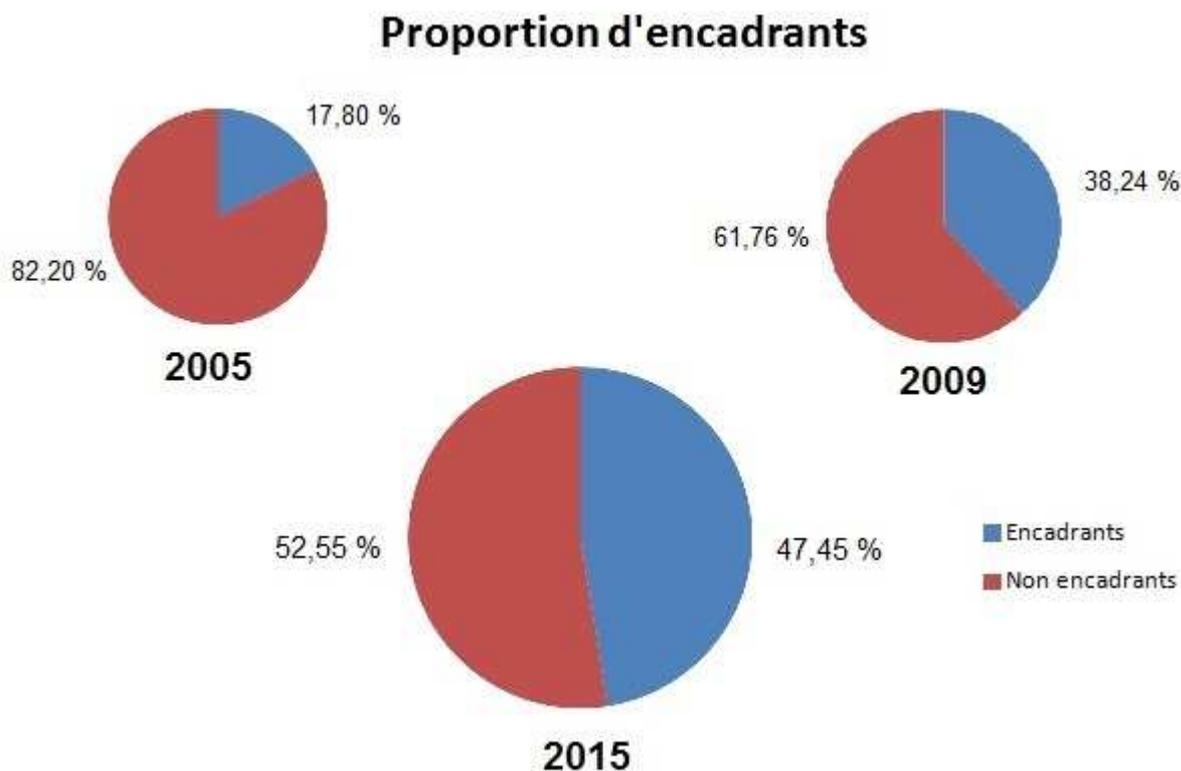
Comparaison secteur public/secteur privé

On peut observer quelques différences entre secteur public et secteur privé dans la répartition des missions.

Ainsi, dans le secteur public, sont bien plus répandues les missions de collecte (82,27%, contre 65,85% dans le secteur privé), classement (87,47%, contre 76,83% dans le secteur privé), conservation (72,81%, contre 62,20% dans le secteur privé), communication (69,27%, contre 64,63% dans le secteur privé), valorisation (54,14%, contre 40,84% dans le secteur privé) et formation de service versants (70,45%, contre 60,98% dans le secteur privé).

A l'inverse, dans le secteur privé, sont plus répandues les missions de conseil-RM (82,93%, contre 78,25% dans le secteur public) et les missions d'archivage électronique (47,56%, contre 43,74% dans le secteur public). Cependant, les différences avec le secteur public sont ici beaucoup moins marquées.

IV.3 L'encadrement : un accroissement, fruit de la reconnaissance de la profession, ou résultat de l'expérience des répondants ?



Quasiment la moitié des répondants exercent des fonctions d'encadrement (47,45%). Ces résultats sont en nette augmentation par rapport aux enquêtes précédentes, où 17,80% déclaraient encadrer du personnel en 2005, 38,24% en 2009. Bien entendu, une partie non négligeable de cet écart entre les premières enquêtes et l'actuelle peut être mis sur le compte de la différence de composition du panel : d'un groupe constitué en majorité d'étudiants et jeunes diplômés (l'enquête ayant uniquement été diffusée parmi les adhérents des associations composant alors le Collectif), on est passé à un groupe composé de profils plus divers, dû à la fois à l'élargissement de l'enquête présente hors des diplômés de ces formations, et à l'expérience acquise par ces mêmes diplômés au fil des années séparant les enquêtes.

En 2015, parmi les répondants exerçant des fonctions d'encadrement, 71,20% sont des femmes, 28,80% des hommes. De manière peu surprenante, il s'agit souvent d'encadrer une petite équipe (1 à 2 personnes pour 45,48% des encadrants, 3 à 5 personnes pour 28,35% des encadrants).

C'était déjà le cas en 2009 (des équipes de 1 à 2 personnes pour 42,66% des encadrants, 3 à 5 personnes pour 27,27% des encadrants).

A noter que 4,98% ont déclaré faire de l'encadrement non régulier (vacataires, stagiaires). Cependant, il convient de se méfier de cette donnée. En effet, aucune précision n'étant donnée dans la question initiale, certains répondants ont pu les compter parmi l'ensemble des personnes qu'elles encadrent en permanence, ou à l'inverse ne pas en tenir compte du tout – voire se déclarer comme n'exerçant pas de fonction d'encadrement, car elles n'encadrent que des personnes en contrat provisoire de ce type.

IV.4. Le salaire : des différences, mais peu de fortes disparités

Signalons au préalable que toutes les données sur les salaires sont ici mentionnées en salaires nets et sans tenir compte de primes éventuelles.



En 2015, le salaire moyen des répondants se situe dans un intervalle compris entre 1501 et 1900 euros (environ 1830 euros). En 2009, il était compris dans une fourchette de 1601 à 1800 euros (environ 1690 euros), et en 2005 dans une fourchette de 1401 à 1600 euros (environ 1495 euros). Si ces chiffres semblent indiquer une hausse des salaires moyens, il convient toutefois de relativiser cette idée : en effet, les enquêtes précédentes s'adressant avant tout à des archivistes en général assez récemment diplômés au moment desdites enquêtes, l'augmentation peut également s'expliquer par une plus forte proportion d'archivistes expérimentés, et donc généralement mieux payés.

Le salaire médian en 2015 se situe quant à lui entre 1501 et 1900 euros (approximativement 1700 euros). En 2009, il était compris entre 1401 et 1600 euros (proche de 1600 euros), de même en 2005 (mais plus proche de 1490 euros). Outre les mêmes remarques que pour le salaire moyen, nous pouvons constater les similitudes à chaque enquête entre salaire moyen et salaire médian. Cela tendrait à indiquer une certaine homogénéité – bien que, lors de chaque enquête, les « extrêmes » de salaires bas soient toujours plus nombreux que les « extrêmes » de salaires hauts.

Comparaison secteur public/secteur privé

Dans notre milieu professionnel comme dans d'autres, le secteur privé offre globalement de meilleurs salaires que le secteur public. Ainsi, le salaire moyen est compris entre 1501 et 1900 euros dans le public, et entre 1901 et 2300 euros dans le privé. Les salaires médians au sein des deux secteurs sont plus proches, compris entre 1501 et 1900 euros, mais il avoisine tout de même les 1700 euros pour le public, et les 1900 euros pour le privé. Cette situation traduit une plus forte disparité de salaire dans le privé (3,13% de salaires inférieurs au SMIC et 8,33% supérieur à 3500 euros) que dans le public (1,32% de salaires inférieurs au SMIC et 1,99% supérieur à 3500 euros, ainsi que 86,31% des salaires regroupés entre le SMIC et 2300 euros).

Il en était de même en 2005, avec un salaire moyen de 1662 euros dans le public et de 1750 euros dans le privé pour des CDI, et un salaire moyen de 1380 euros dans le public et de 1482 euros dans le privé pour des CDD. Les données recueillies en 2009 sur ce sujet et qui ont pu être récupérées ne sont malheureusement pas exploitables.

Comparaison hommes/femmes

Enfin, en s'intéressant aux différences de salaires entre femmes et hommes, on observe que ces derniers gagnent généralement un peu plus que les femmes (le salaire moyen est, pour les hommes, compris entre 1901 € et 2300 € et, pour les femmes, compris entre 1501 € et 1900 € ; le salaire médian se situe entre 1501 € et 1900 € autant pour les hommes que pour les femmes). A noter que cette situation reflète la plus grande proportion d'hommes dans les tranches « élevées » de salaires, notamment les tranches 2701-3100 et 3501 et plus (et la proportion plus grande de femmes dans la tranche « moyenne » 1500-1900).

Cet écart de salaire semble un peu moins marqué que dans la plupart des autres professions, si on compare ces résultats avec l'enquête 2013 de l'Insee sur les salaires en France⁵ (en moyenne 1943 € pour les femmes, contre 2399 € pour les hommes).

Les données récupérées des enquêtes précédentes ne permettent malheureusement pas de mener des comparaisons sur ce thème.

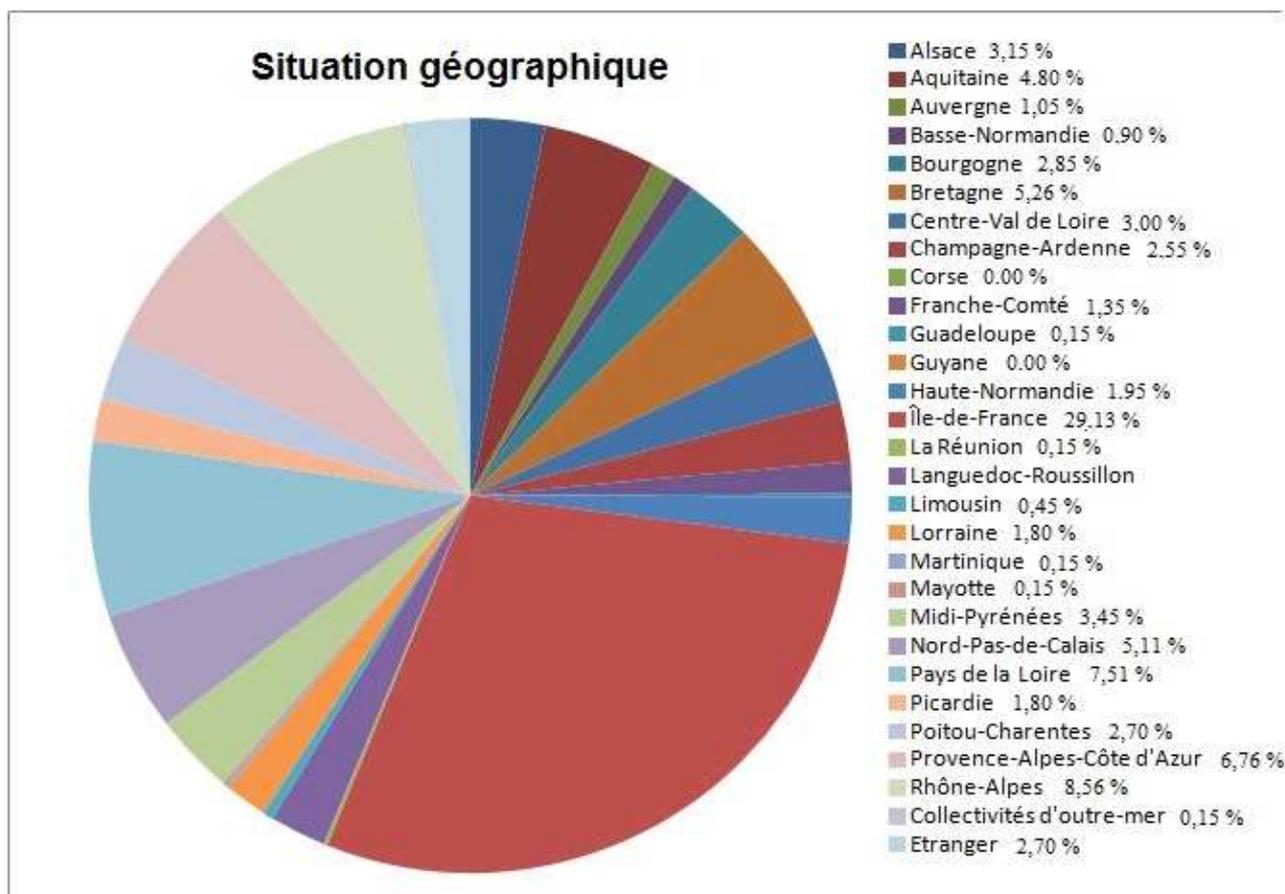
IV.5. La situation géographique : une profession calquée sur les grands bassins d'activités

Sans surprise, l'emploi se concentre surtout en Île-de-France, principal pourvoyeur d'emplois pour bon nombre de domaines professionnels. Pour la profession archivistique, cela peut s'expliquer par l'importance du secteur public (les services centraux de l'État, nombre d'établissements publics et autres opérateurs de l'État, ainsi que des collectivités territoriales à la mesure de la population très dense, nécessitant par conséquent des services plus importants et souvent une production documentaire plus abondante). Mais il faut également compter les grands groupes du secteur privé, qui sont nombreux à avoir installé en Île-de-France leurs sièges respectifs (au sein desquels sont souvent rattachés les services archives lorsqu'ils existent).

D'autres grands bassins géographiques d'activités et de population (par exemple : Aquitaine 4,80% de répondants, Nord-Pas-de-Calais 5,11%, Provence-Alpes-Côte d'Azur 6,76%, Rhône-Alpes 8,56%) paraissent également ressortir de ces statistiques.

⁵ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1565

| Région | 2005 | 2009 | 2015 |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Alsace | 2,10% | 2,46% | 3,15% |
| Aquitaine | 1,50% | 3,69% | 4,80% |
| Auvergne | 0,00% | 0,74% | 1,05% |
| Basse-Normandie | 1,20% | 1,48% | 0,90% |
| Bourgogne | 1,80% | 2,95% | 2,85% |
| Bretagne | 6,50% | 3,94% | 5,26% |
| Centre-Val de Loire | 3,10% | 1,97% | 3,00% |
| Champagne-Ardenne | 0,00% | 0,25% | 2,55% |
| Corse | 0,00% | 0,25% | 0,00% |
| Franche-Comté | 1,20% | 1,73% | 1,35% |
| Guadeloupe | n/a | 0,25% | 0,15% |
| Guyane | n/a | 0,00% | 0,00% |
| Haute-Normandie | 0,30% | 1,97% | 1,95% |
| Île-de-France | 31,30% | 35,47% | 29,13% |
| La Réunion | n/a | 0,00% | 0,15% |
| Languedoc-Roussillon | 1,50% | 3,71% | 2,40% |
| Limousin | 1,20% | 0,98% | 0,45% |
| Lorraine | 1,20% | 1,73% | 1,80% |
| Martinique | n/a | 0,25% | 0,15% |
| Mayotte | n/a | n/a | 0,15% |
| Midi-Pyrénées | 2,80% | 3,20% | 3,45% |
| Nord-Pas-de-Calais | 2,50% | 4,43% | 5,11% |
| Pays de la Loire | 7,20% | 8,37% | 7,51% |
| Picardie | 0,90% | 3,44% | 1,80% |
| Poitou-Charentes | 0,60% | 0,98% | 2,70% |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 2,10% | 5,67% | 6,76% |
| Rhône-Alpes | 10,90% | 10,11% | 8,56% |
| Collectivités d'outre-mer | n/a | n/a | 0,15% |
| Etranger | n/a | n/a | 2,70% |

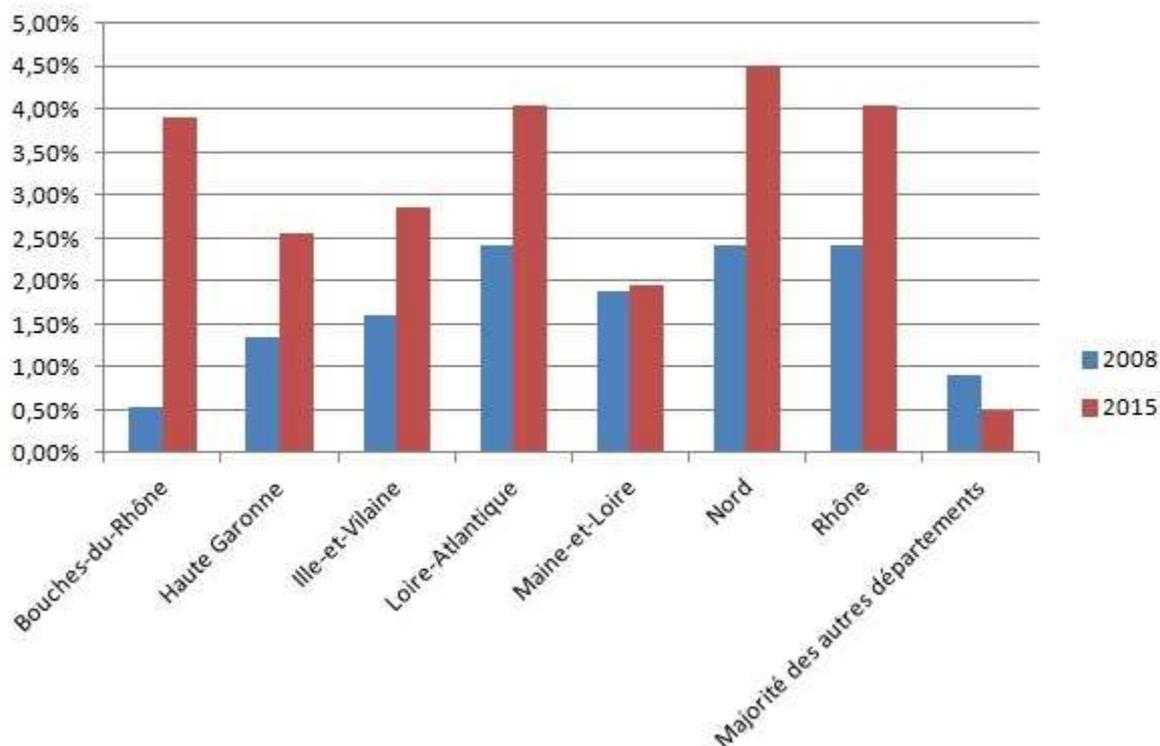


Si l'on observe les résultats non plus au niveau des régions, mais à celui des départements (à l'exception des départements de l'Île-de-France), la corrélation entre grands centres urbains et centres d'emplois d'archivistes se confirme :

- Nord : 30 réponses (4,50%) (forte augmentation par rapport à 2009 : 2,41%)
- Loire-Atlantique : 27 réponses (4,05%) (forte augmentation par rapport à 2009 : 2,41%)
- Rhône : 27 réponses (4,05%) (forte augmentation par rapport à 2009 : 2,41%)
- Bouches-du-Rhône : 26 réponses (3,90%) (forte augmentation par rapport à 2009 : 0,53%)
- Ille-et-Vilaine : 19 réponses (2,85%) (forte augmentation par rapport à 2009 : 1,60%)
- Haute Garonne : 17 réponses (2,55%) (forte augmentation par rapport à 2009 : 1,34%)
- Maine-et-Loire : 13 réponses (1,95%) (légère augmentation par rapport à 2009 : 1,87%)

La plupart des autres départements oscillent entre 0,16% et 0,80% (entre 0,27% et 1,53% en 2009).

Situation géographique, quelques départements notables



On peut observer une certaine tendance des archivistes à rester dans la région d'obtention du diplôme (tendance plus ou moins marquée selon les régions).

- Sur l'ensemble des répondants travaillant en Alsace : 88,88% sont diplômés de l'université de Haute-Alsace (16 sur 18).
- Sur l'ensemble des répondants travaillant en Pays de la Loire : 75% sont diplômés de l'université d'Angers (33 sur 44).
- Sur l'ensemble des répondants travaillant en Midi Pyrénées : 58,82% sont diplômés de l'université de Toulouse-Montauban (10 sur 17).
- Sur l'ensemble des répondants travaillant en Nord-Pas-de-Calais: 50% sont diplômés de l'université de Lille (13 sur 26).
- Sur l'ensemble des répondants travaillant en Rhône-Alpes : 44,90% sont diplômés de Lyon (22 sur 49 : 20 des universités, 2 de l'ENSSIB).
- Sur l'ensemble des répondants travaillant en Île-de-France : 40,12% sont diplômés en Île-de-France (67 sur 167 : 5 de l'APSV, 8 de l'École des Chartres/INP, 2 de l'INTD, 1 de Sciences Po Paris, 4 de l'université de Paris VIII, 2 de l'université de Paris XII, 4 de l'université de Paris XIII, 41 de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines).

- Sur l'ensemble des répondants travaillant en Provence-Alpes-Côte d'Azur : 39,47% sont diplômés de l'université d'Aix-Marseille (15 sur 38).
- Sur l'ensemble des répondants travaillant en Picardie : 36,36% sont diplômés de l'université d'Amiens (4 sur 11).

Globalement, la répartition par régions des emplois d'archivistes semble avoir peu changé entre 2005 et 2015, les écarts étant en général trop faibles pour être réellement significatifs, à quelques rares exceptions :

| Région | 2005 | 2009 | 2015 |
|----------------------------|-------|-------|-------|
| Aquitaine | 1,50% | 3,69% | 4,80% |
| Champagne-Ardenne | 0,00% | 0,25% | 2,55% |
| Haute-Normandie | 0,30% | 1,97% | 1,95% |
| Nord-Pas-de-Calais | 2,50% | 4,43% | 5,11% |
| Picardie | 0,90% | 3,44% | 1,80% |
| Poitou-Charentes | 0,60% | 0,98% | 2,70% |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 2,10% | 5,67% | 6,76% |

Mais, surtout, la différence de composition du panel de répondants entre les précédentes enquêtes et l'actuelle, déjà évoquée, tend encore une fois à relativiser cette partie des données ; les résultats ne permettant pas de tirer des conclusions certaines sur les réelles évolutions dans ce domaine.

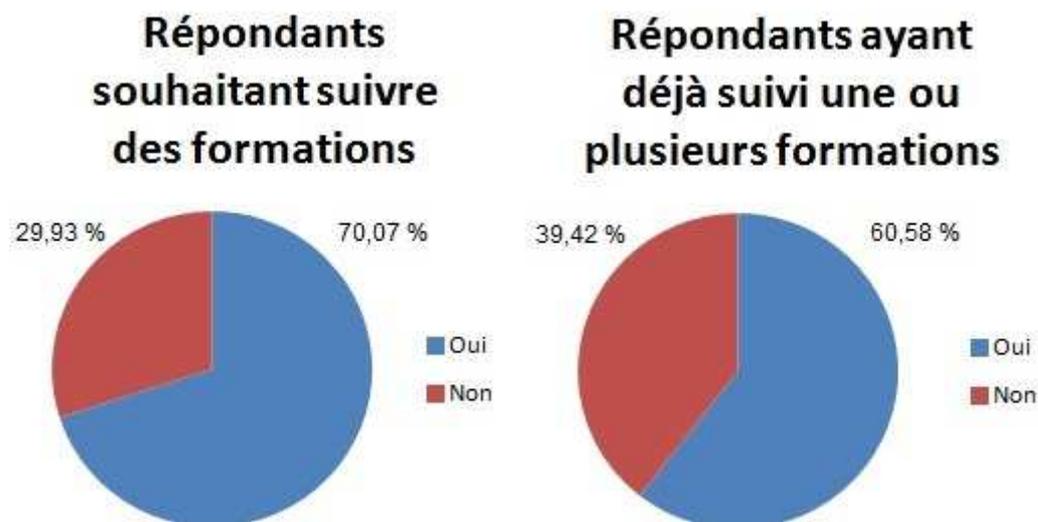
V. Formation continue

Par l'ADEDA 78

La partie « Formation continue » doit être abordée avec quelques précautions. En effet, étant conçue avant tout dans une visée d'analyse qualitative, elle est constituée en majorité de réponses ouvertes (5 questions ouvertes sur 6 au total). Par conséquent, ces questions ouvertes ont du être codifiées afin d'être décomptées, menant inévitablement à une certaine interprétation des réponses. De plus, certaines questions ont semblé peu claires aux répondants (par exemple, mentions de formations archivistiques en réponse à la question sur les formations en dehors de l'archivistique, ou bien réponses se limitant au nombre des formations suivies, sans en donner les contenus).

Le domaine de la formation continue n'a pas été prévu en des termes comparables dans les enquêtes de 2005 et 2009. Néanmoins, une comparaison des données a été possible par un biais indirect, via certaines réponses de ces deux enquêtes précédentes relatives au ressenti des répondants concernant le niveau de leur formation suivie.

V.1. Cadre général : une forte demande de formation de la part des archivistes



La plupart des répondants (480, soit 70,07%) souhaitent suivre des formations professionnelles complémentaires. Plus de la moitié des répondants (415, soit 60,58%) ont déjà suivi des formations professionnelles après obtention de leur diplôme.

On constate donc, d'une part, que la demande est très importante, et d'autre part, que de nombreux archivistes ont déjà suivi des formations. Cet état de fait peut être interprété comme une réponse à l'évolution permanente de notre profession, et peut-être également le signe d'une évolution de la formation continue des professionnels : des offres plus nombreuses, plus accessibles, plus variées, voire plus intéressantes. Mais il faut également prendre en compte le fait qu'une grande partie des répondants travaillent dans la fonction publique territoriale, et est donc soumise à l'obligation de formation définie dans les statuts de la FPT.

Un point essentiel que nous pouvons déjà noter : la grande majorité des formations suivies ou des souhaits de formation concernent l'archivage électronique et le *records management* (seul 27,71% des répondants ayant suivi une ou plusieurs formations, soit 115 sur les 415, ne mentionnent pas du tout de formation liée aux archives électroniques ou au records management).

V.2. Les formations suivies hors du domaine archivistique

316 personnes (soit 76,14% de ceux ayant déjà suivi une ou plusieurs formations) ont suivi des formations en dehors du domaine archivistique. De manière générale, ces réponses présentent une assez grande variété de types de formations.

La majorité des formations hors archivistique suivies semblent liées à des fonctions d'encadrement (33,86%, soit 107 personnes sur 316). En détail, 85 personnes (soit 26,90%) évoquent le management et la gestion des ressources humaines, et 22 (soit 6,96%) la gestion de projets. Un autre secteur souvent cité est le secteur des finances, de la comptabilité, ainsi que la préparation des marchés publics (24 réponses, soit 7,59%).

D'autres compétences non techniques (« soft skills ») sont également évoquées : plusieurs personnes ont cité des formations liées au fait d'être un bon formateur (14 réponses, soit 4,43%), à la communication (12 réponses, soit 3,80%), à l'apprentissage de langues étrangères (12 réponses, soit 3,80%) ou au développement personnel (11 réponses, soit 3,48%).

Parmi les formations plus techniques on trouve notamment l'informatique (72 réponses, soit 22,78%), ainsi que des formations liées aux autres sciences de l'information (documentation, bibliothéconomie) (14 réponses, soit 4,43%).

Enfin, 38 répondants (12,03%) évoquent des formations liées à l'hygiène et la sécurité au travail.

V.3. Les besoins exprimés en formations

L'écrasante majorité des personnes ayant répondu souhaiterait recevoir une formation liée à l'archivage électronique ou au records management. Sur les 480 réponses obtenues, seules 115 (23,96%) ne souhaitent pas de formation liée aux archives électroniques ou au records management. Nous avons ainsi reçu 297 réponses (61,88%) demandant une formation plus ou moins relative au travail de l'archiviste dans l'ère du numérique. A titre de comparaison, tous les autres souhaits de formation confondus ne dépassent pas les 150 réponses chacun.

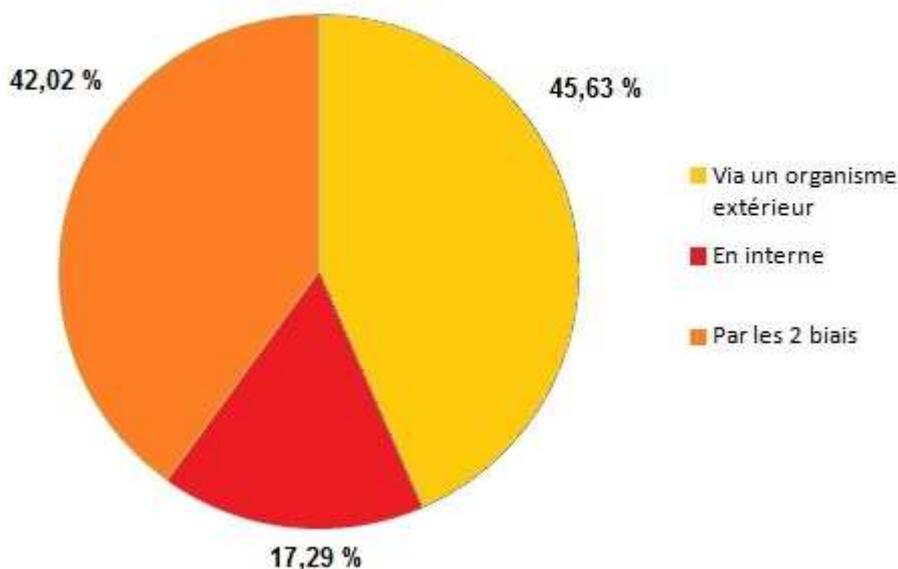
Les autres souhaits de formations dans le domaine de l'archivistique sont très diversifiés : valorisation du patrimoine (5,83%, soit 28 réponses), conservation/restauration des documents (4,58%, soit 22), formations spécifiques à une catégorie précise de documents (également 4,58%, soit 22 réponses), telles les archives hospitalières, le cadastre ou les archives audiovisuelles, etc.

237 répondants désirent également des formations hors du domaine archivistique (soit 49,38% de l'ensemble des répondants souhaiter suivre des formations). La majorité des répondants souhaiterait suivre une formation en management (111 réponses, soit 23,13% de l'ensemble des souhaits de formation) ou en gestion de projet (39 réponses, soit 8,13%). L'informatique est également souvent évoquée (93 réponses, soit 19,38%).

V.4. La formation continue : dans quel cadre ?

La majorité des répondants a suivi une formation avec un organisme extérieur (45,63%, soit 219 répondants, via un organisme extérieur exclusivement ; 17,29%, soit 83 répondants, en interne exclusivement ; 42,08%, soit 202 répondants, par les deux biais). Le secteur public semble recourir un peu moins aux formations en interne : parmi les répondants travaillant dans ce secteur, 15% déclarent avoir suivi une formation uniquement en interne, contre 22% dans le secteur privé.

Cadre des formations suivies



Les plus grands acteurs en matière de formation continue sont l'Association des archivistes français – AAF (221 réponses obtenues, 53,25%), le Centre national de la fonction publique territoriale – CNFPT (110 réponses, 26,51%) et la Direction générale des patrimoines du Ministère de la Culture et de la Communication – DGP (104 réponses, 25,06%).

Globalement, le recours à des organismes du secteur public ou du secteur privé pour des formations continues est plus ou moins égal, bien que le premier soit un peu plus sollicité : les organismes publics de formation (notamment la DGP) ont été mentionnés 302 fois, contre 257 réponses mentionnant des organismes privés (notamment AAF, SERDA, et ADDBS).

VI. Archivistes hors formation initiale

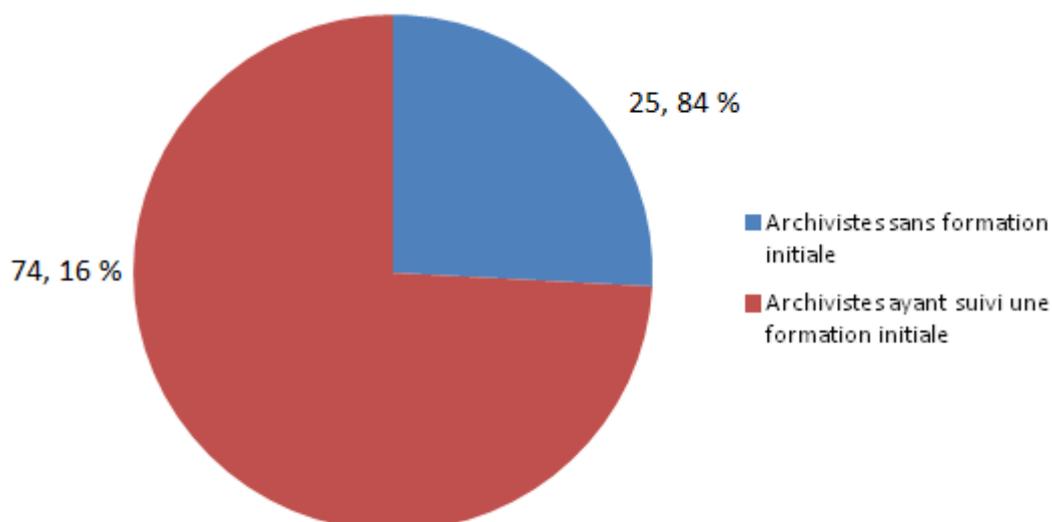
Par Laura Husson

Dans l'optique d'ouvrir notre enquête à l'ensemble de la profession, nous avons notamment souhaité nous pencher de manière particulière sur les archivistes n'ayant pas suivi de formation initiale en archivistique. Ceux-ci ont semble-t-il été peu nombreux à répondre à la présente enquête. L'une des raisons principales est probablement le manque d'information sur cette enquête, certains canaux de diffusion choisis (notamment les associations d'anciens étudiants des formations en archivistique) ayant dû peu les atteindre.

A défaut de pouvoir dresser un portrait parfaitement exhaustif de ces archivistes et de leurs parcours, nous pouvons toutefois nous faire une image assez détaillée de cette partie des professionnels des archives.

VI.1. Profil des répondants

Parmi les 685 réponses à l'enquête complètes et valides, 177 sont archivistes sans formation initiale⁶, soit 25,84%.



⁶ Les 55 autres n'ayant pas complété le questionnaire pour les diverses raisons (problèmes techniques, questions mal adaptées à leurs parcours, etc.) déjà évoquées en introduction générale.

Une majorité de ces derniers sont des femmes (65,79% de femmes pour 34,21% d'hommes).

Ces personnes ont entre 68 et 22 ans. La majorité est née dans les décennies 1970-1980 (153 sur les 228 répondants, soit 67,11%). Deux personnes n'ont cependant pas souhaité indiquer leur âge.

Nombre de répondants archivistes hors formation initiale exercent à Paris (6,98%) et dans le Nord (6,20%) - ce sont les deux départements les plus représentés. Aucun archiviste hors formation initiale ayant répondu ne travaille en Outre-mer. L'un d'entre eux travaille à l'étranger.

VI.2. Parcours professionnel

Parmi les répondants, une proportion non négligeable (plus de 32%) a volontairement choisi de s'orienter vers ce métier. Le deuxième groupe (20,24%) est devenu archiviste suite à une reconversion professionnelle - soit par mutation, soit par le hasard des concours ou de la création de service. Il est cependant difficile d'établir un pourcentage exact, l'obtention de cette donnée nécessitant de recourir en grande partie à des réponses libres.

Auparavant ils étaient souvent étudiants ou sans emploi, exerçaient des métiers relevant de l'histoire, du patrimoine et de la médiation culturelle, de la documentation. Des parcours plus atypiques sont bien sûr également présents puisque l'on compte ainsi parmi les répondants un photographe, un ouvrier, un chauffeur, un employé de la gestion des stocks, une hôtesse de caisse ainsi qu'une secrétaire administrative.

Les répondants à cette partie sont 31,64% à avoir découvert le métier d'archiviste dans le cadre de leur métier initial. Ils sont le même pourcentage à avoir appréhendé cette profession dans le cadre des études universitaires en histoire ou dans des domaines proches nécessitant le recours aux archives. Par ailleurs, certains témoignages sont étonnants : une personne a entendu parler des archives par un ancien collègue qui avait obtenu une mission dans un service ; une autre personne a choisi ce métier après une visite d'un bâtiment des Archives départementales dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine.

Le reste des répondants ont connu le métier par un archiviste de leurs connaissances (13,56%), par le chargé des ressources humaines (6,21%) et par les médias (2,81%).

Les raisons de leurs choix sont variées : la conservation du patrimoine est régulièrement citée, de même que les archives électroniques. De manière plus globale, sont également évoquées la variété du travail et le sens de la polyvalence - le fait que l'exercice du métier d'archiviste nécessite des connaissances et des compétences multiples (de l'histoire à informatique, en passant par la communication, voire les sciences). Pour certains, être archiviste est aussi une manière de prolonger leurs études en histoire.

Il est réjouissant de constater que la reconversion dans le domaine des archives peut avoir été imposée par une contrainte économique ou par mutation, mais qu'une écrasante majorité des répondants (92,09%) s'en déclare finalement satisfaite, voire même l'exerce avec passion.

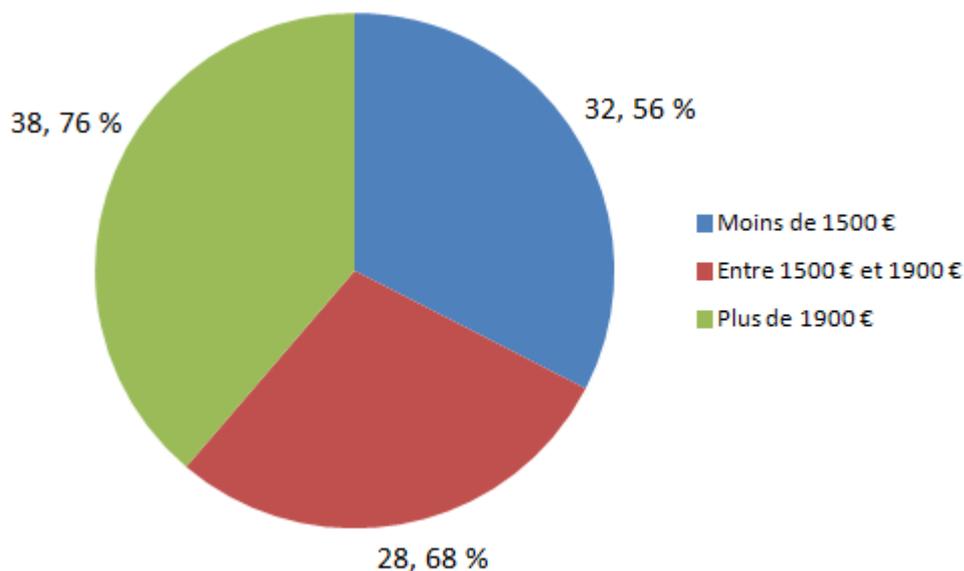
Si certains apprécient la reconnaissance que cela leur a apportée, d'autres, très minoritaires, déplorent le manque de reconnaissance du métier dans sa spécificité ainsi qu'un manque de formation.

66,67% des répondants ont le sentiment d'avoir évolué de manière positive, 45,45% ne souhaitent pas changer de poste. Pour celles et ceux qui souhaitent changer, le retour dans la fonction publique/le poste d'origine est cité, ainsi que le passage à la catégorie A.

Par contre, 48,70% n'ont pas voulu répondre aux questions portant sur la stabilité de l'emploi. Une même « pudeur » transparait lorsque l'on aborde l'évolution de la rémunération : 38,46% ont connu une progression mais 35,90% n'ont pas voulu répondre. Ces derniers chiffres sur l'évolution de la carrière peuvent laisser penser que certains répondants ne se sont pas sentis concernés, puisque sur les 177 se déclarant archivistes sans formation initiale, 117 ont répondu. Parmi ces répondants, 55,17% trouvent que les missions qui leur ont été proposées au fur et à mesure étaient plus gratifiantes. Enfin, 83% ne souhaitent ni n'envisagent de créer une entreprise.

VI.3. Informations supplémentaires

Les archivistes hors formation initiale sont payés, sauf exception, entre le Smic et 2700 € net par mois. Une forte proportion est payée moins de 1500 € net par mois (32,56%), suivi de près par ceux qui sont payés entre 1500 et 1900€ net par mois (28,68%), et cela quelque soit les missions effectuées ou les fonctions d'encadrement.



Ils travaillent à 34,11% dans des structures de plus de 2000 salariés. Il y a au moins un répondant payé moins de 1500 € par mois pour un travail d'archiviste dont le périmètre s'étendait sur les 4 missions et encadrant 3 à 5 personnes.

Les fonctions d'encadrement ne concernent pas une majorité des répondants (63,57% des archivistes ayant une formation initiale en archivistique, pour 36,43% de ceux n'en ayant pas). Parmi ceux qui exercent des fonctions d'encadrant, 51,06% encadrent 1 à 2 personnes. 29,79% encadrent de 3 à 5 personnes et une personne en encadre 23.

Mais 40,52% des répondants ne se sont pas vus proposer plus de fonction d'encadrement, sachant que sur cette question, 117 personnes sur 177 ont répondu. Celles qui se sont vues proposer des fonctions d'encadrement se sont senties capable de les assumer, notamment grâce à des formations dont elles ont bénéficié.

Qui plus est, si toutes les missions sont représentées, le classement arrivent en clairement en tête des missions effectuées par les archivistes sans formation initiale en archivistique.

Ils sont également 53,07% à effectuer des missions de documentation dans le cadre de leur poste, viennent ensuite l'informatique (38,55%) et les bibliothèques (30,12%).

VI.4. Formation continue

82 des archivistes sans formation initiale, soit 46,33% d'entre eux, déclarent souhaiter suivre des formations continues. Les souhaits de formation les plus présents sont le droit et l'archivage électronique.

VII. Les concours de la fonction publique

Par l'AAF-Cofem

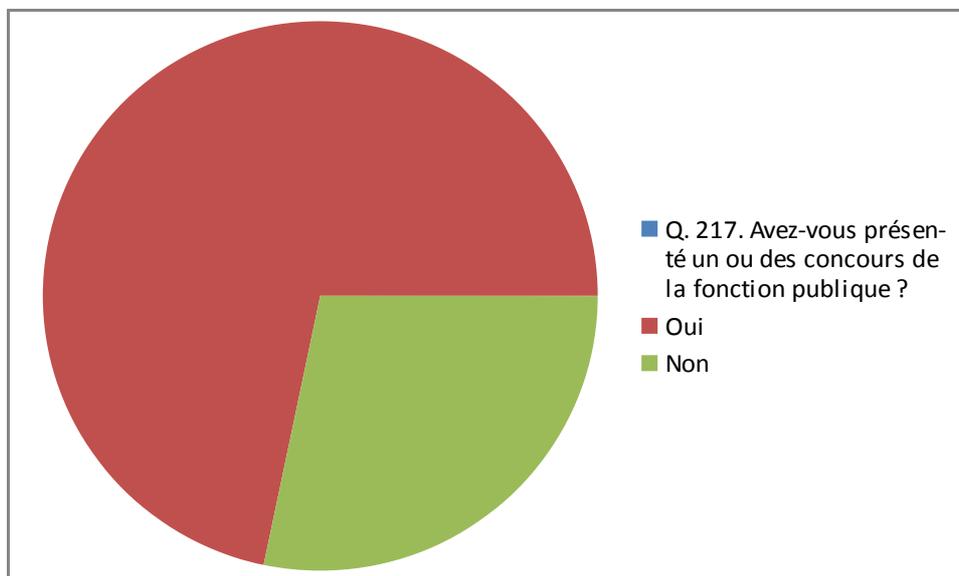
Sur un total de 429 questions, 133 d'entre elles ont spécifiquement pour sujet les concours de la fonction publique. Néanmoins, dès les premières réponses de l'enquête, il apparaît que 49,90% des répondants, soit près de la moitié, sont fonctionnaires (252 personnes sur 505). En 2009, lors de la précédente enquête, 77% des répondants travaillaient dans le secteur public et 49% étaient titulaires ou stagiaires de la fonction publique.

En tout état de cause, 83,76% des répondants travaillent dans le secteur public, soit 423 répondants, ce qui constitue une majorité écrasante. Il faut peut-être y voir les résultats des formes de la diffusion de l'enquête à savoir, en particulier, les forums d'archivistes et plus particulièrement le forum des archives de France auquel sont plus spécifiquement abonnés les fonctionnaires.

Majoritairement les réponses sont venues de personnes travaillant dans le contexte des collectivités territoriales et des EPCI (55,84%, soit 282 personnes) ; puis 13,66% dans des établissements publics. Néanmoins les archivistes des entreprises apparaissent en 3^{ème} position et constituent plus de 7%.

Bref, au vu des premiers chiffres relatifs aux archivistes, la question des concours apparaît de prime abord intéressante : a-t-on forcément passé un concours pour devenir fonctionnaire ? Quels concours sont passés de manière majoritaire ? Doit-on être une « bête de concours » pour être fonctionnaire ou le passage des concours s'arrête-t-il dès l'obtention du premier ? À quel âge obtient-on ces concours ? Quels sont les concours privilégiés ?

Tout d'abord, 72,85% des répondants ont présenté un ou des concours de la fonction publique soit 499 personnes. Il peut être intéressant de noter qu'en 2009, le taux de passage de concours était plus élevé puisque 76% des interrogés avaient passé un concours. 56,30% des répondants ont été admis à un concours de la fonction publique soit 281 personnes sur 499. 86% des personnes trouvent un emploi correspondant au concours passé et pour 80% en moins d'un an.

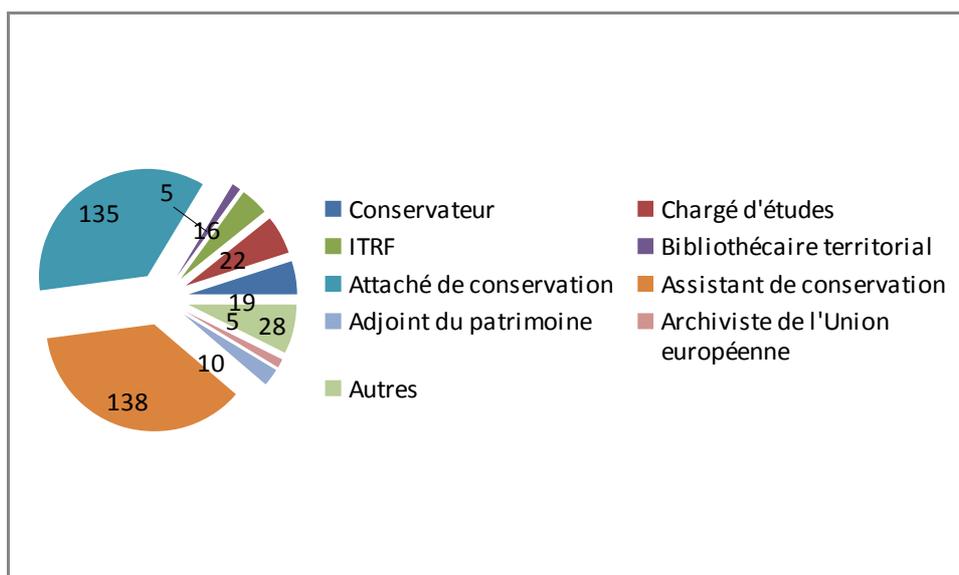


VII.1. Quels concours ?

Quels concours sont privilégiés ? On voit apparaître un intérêt porté aux concours territoriaux en particulier :

- Attaché de conservation du patrimoine.
- Suivi des concours d'assistant de conservation du patrimoine, principal ou non.
- En 3^{ème} position apparaît le concours d'adjoint du patrimoine.

Ces trois modes d'entrée dans la fonction publique ont tous recueilli 100 réponses ou presque, ce qui signifie qu'une personne sur cinq ayant répondu a dû passer un de ces concours.



Q.219 Quel concours avez-vous passé ?

Quels concours sont a contrario peu cités (ce qui ne signifie pas nécessairement qu'ils ne sont pas connus) ? :

- Seules 5 personnes ont passé le concours d'administrateur archiviste de l'Union européenne.
- 10 personnes ont passé le concours de chargé d'études documentaires de la ville de Paris contre 14 pour le concours de chargé d'études du ministère de l'Équipement et 78 réponses pour le concours du ministère de la Culture et de la Communication et celui de l'Éducation nationale.
- Enfin le concours d'archiviste de l'Union européenne n'a également reçu que 14 réponses.

Ces concours présentent tous une spécificité géographique : sur Paris ou sur l'Union européenne, on peut se demander si cette caractéristique nuit à leur visibilité en raison d'un mode de publicité plus limité par exemple, ou encore si, justement, ce caractère géographique restreint le nombre de candidats potentiel peu désireux d'emprunter ou de limiter la voie de la mobilité.

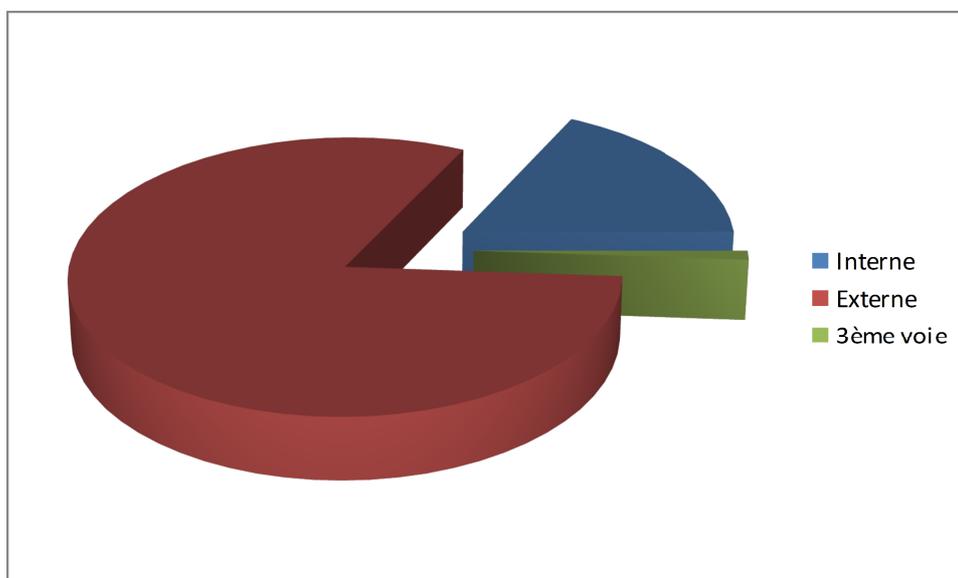
Les concours de conservateur, que ce soit des bibliothèques ou du patrimoine, réputés pour leur caractère exigeant, obtiennent entre 24 et 42 réponses, les 42 réponses étant octroyées au concours de conservateur territorial du patrimoine spécialité « archives » mais cette réponse venant en contradiction avec la question suivante où 4,2% affirment avoir passé le concours de conservateur du patrimoine de l'État contre 2,2% pour celui des collectivités.

Le concours de chargé d'archives de l'Éducation nationale, ITRF, a été passé par un peu plus de 4% des répondants.

10% ont passé d'autres concours encore, les concours relevant de la filière administrative étant les plus fréquemment mentionnés (rédacteur, adjoint, attaché). Là encore la fonction publique territoriale semble privilégiée.

VII.2. Comment ?

Majoritairement le dernier concours et les précédents ont été passés en externe, par 75% des répondants pour le dernier concours obtenu. Seuls 22,85% l'ont passé en interne, c'est-à-dire par des candidats travaillant préalablement déjà dans l'administration (souvent depuis plus de 4 ans) et 2% par la 3^{ème} voie. Les concours de la 3^{ème} voie sont ceux ouverts aux personnes ayant exercé une activité dans le secteur privé, dans une association ou encore à l'issue d'un mandat local.



Est-ce que les candidats suivent des préparations aux concours de manière générale ? 350 personnes répondent ne pas avoir suivi de préparation contre 149 réponses positives. Lorsque formation il y a, elle est effectuée principalement dans un cadre personnel, à 48,58%. 44% sollicitent néanmoins également leur employeur pour suivre une formation. Les autres réponses soulignent le rôle joué en la matière par les formations supérieures suivies, que ce soit l'université ou l'École des Chartres. Le CNED et le CNFPT sont également mentionnés dans cette rubrique « Autre ».

Ces modes de préparation débouchent sur la question relative à l'admission au dernier concours passé, pour 218 répondants sur 499.

Lorsqu'on remonte dans le temps, on s'aperçoit que rares sont les concours passés avec une formation. Il semblerait que le recours à la formation soit devenu beaucoup plus systématique actuellement qu'il y a quelques années.

Le nombre de tentatives effectué entre le passage et la réussite d'un concours fluctue entre 1 et 10 mais se situe majoritairement entre 1 et 3. L'âge d'obtention fluctue entre 22 et 46 ans mais un plus grand nombre de réponses évoque la fin de la vingtaine et le début de la trentaine.

Fréquemment le dernier concours obtenu fait suite au passage de plusieurs autres concours, jusqu'à 10 concours.

VII.3. Pourquoi les archivistes ayant répondu au questionnaire ont-ils passé des concours de la fonction publique ?

Le questionnaire permettait de répondre à plusieurs réponses de manière simultanée ce qui explique les pourcentages mentionnés qui suivent. Le graphique suivant fait apparaître les seules données brutes.

En premier lieu, les réponses mettent en relief l'intérêt pour le travail en service public d'archives et la stabilité de l'emploi. Ces deux motifs figuraient parmi les principaux évoqués déjà en 2009. Viennent ensuite :

- La titularisation sur un poste précédemment occupé correspondant d'une certaine manière à la confirmation de compétences déjà exercées (34,87%).
- Le fait que les postes d'archivistes se trouvent principalement dans le secteur public pour 32,67% des répondants, ce qui met en relief le fait que les archivistes ont intégré que le secteur public est le principal et quasi-unique employeur.
- Par goût du service public, pour 32,46% d'entre eux.

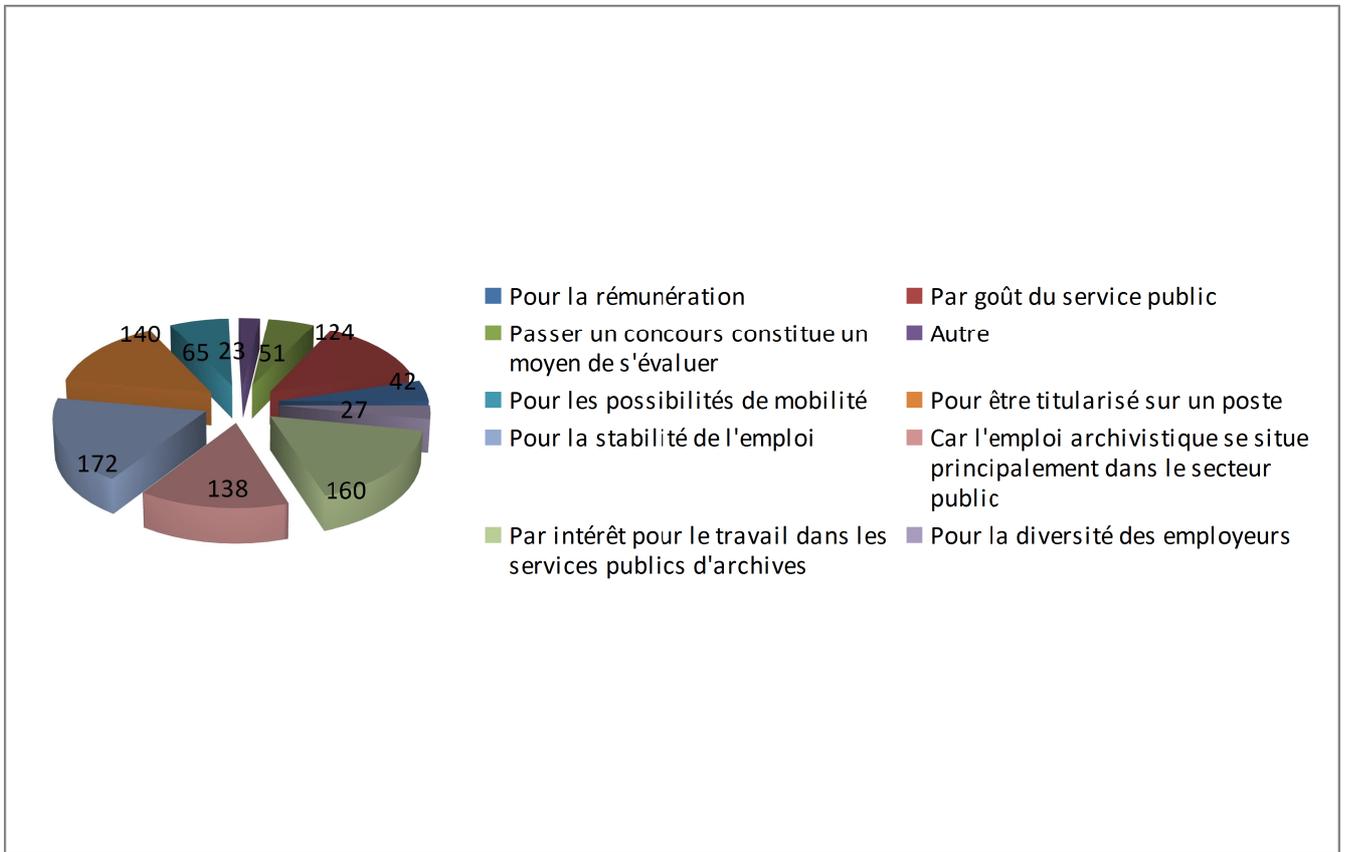
Les possibilités de mobilité sont également perçues comme un avantage inhérent aux concours de la fonction publique.

15% des répondants ont considéré que le concours constitue un moyen de s'évaluer et de tester ses connaissances : est-ce le goût du challenge individuel ou le manque de confiance en soi qui transparaît ici ?

La rémunération, pourtant réputée peu attractive dans le secteur public, est néanmoins mentionnée par 68 personnes.

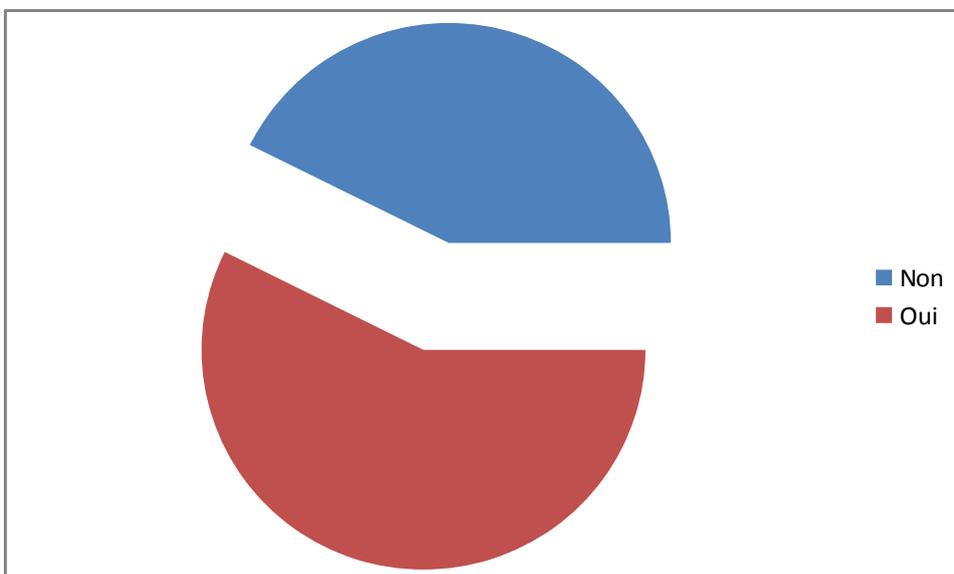
Les réponses libres proposées par l'enquête font également, et surtout, apparaître le sentiment que les concours sont conçus comme la meilleure possibilité d'évoluer, notamment hiérarchiquement.

Lorsqu'on remonte dans le temps pour solliciter quelle motivation suscitait le passage de concours antérieurs, la stabilité de l'emploi est le critère le plus fréquemment énoncé.



VII.4. Alors... Prêts pour un nouveau concours ?

Pour 45% des répondants ayant déjà passé un ou plusieurs concours et ayant répondu à cette question, soit 217 personnes sur 482, la réponse est négative. Un autre concours n'est pas envisagé même si 56% ont déjà été par ailleurs admis à un concours de la fonction publique. Lorsque c'est le cas, le concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine est le plus fréquemment cité puis vient celui d'assistant territorial de conservation du patrimoine.



Q.349 Un autre concours est-il prévu ?

Conclusion

A l'issue de cette présentation des résultats de l'enquête, nous pouvons nous réjouir d'avoir atteint en grande partie l'objectif initial en aboutissant à une analyse de la situation des archivistes en matière d'insertion professionnelle et d'emploi riche en enseignements.

Certes, et nous l'avons expliqué tout au long de la synthèse, il est nécessaire d'avoir également conscience des limites de l'enquête puisque d'une part le profil des répondants est en majorité celui d'archivistes issus de formations universitaires, diplômés et en début de carrière, principalement dans le secteur public, et d'autre part les possibilités de recoupement avec les réponses aux enquêtes antérieures se sont montrées inférieures à nos attentes.

Les données recueillies en 2015 ont pu confirmer, ou, au contraire, être révélatrices de tendances inverses à celles décrites en 2005 et 2009.

Par exemple, la prédominance des femmes dans nos métiers reste de mise, de même que la polyvalence des missions exercées, un bagage de formation qui reste important (et dans le domaine des Sciences humaines) avant le suivi d'une formation initiale en archivistique ou encore l'expression d'un besoin de formations plus en adéquation avec les réalités du terrain (plus professionnalisantes, abordant plus les modalités du *management*, etc.).

Parmi les données traduisant une situation différente de celle qui se dessinait en 2005, citons l'importance grandissante des missions de *records management* et conseil auprès des services producteurs d'archives au sein des missions exercées par les archivistes et un taux de chômage des diplômés en baisse.

Par ailleurs, nous avons été particulièrement surpris devant l'abondance des témoignages de nombreux répondants qui se sont longuement exprimés à l'occasion de certaines questions libres. Assurément les archivistes ressentent le besoin de s'exprimer sur les bonheurs et difficultés de nos métiers.

Nous espérons que les résultats de cette enquête trouveront un écho auprès de chaque archiviste, reflétant leurs préoccupations et soutenant la revendication d'une reconnaissance accrue de nos compétences comme gestionnaires de l'information.

Pouvoir ainsi contribuer, en se basant sur des données quantitatives et qualitatives fiables et récentes, à la réflexion sur l'insertion professionnelle de tous les archivistes et l'adéquation entre

formation initiale en archivistique et attentes des employeurs - pour ne citer que deux enjeux très actuels de notre profession - était l'un des objectifs centraux de l'enquête.

Bien évidemment, le souhait du groupe de travail est aussi que d'autres que lui s'emparent de ces résultats et les analysent au regard de leurs propres problématiques. Les croisements de données possibles ne manquent pas et il est important que soient définies de nouvelles pistes d'analyse.

La publication de cette synthèse générale ne met donc pas fin au travail relatif aux données récoltées. Au contraire, elle ne constitue qu'un début pour tous ceux qui se les approprieront et les feront fructifier par des réflexions et des réalisations dont toute notre profession bénéficiera⁷.

⁷ Le groupe de travail tient les données récoltées à la disposition de toute personne qui le souhaite.